

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone A-101

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		● (1)						
R - Récréatif								
R1 Extensif			● (2)					
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA				●				
A2 Activité agricole				●				
A3 Activité agricole autre					●			
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière						●		
RN2 Activité extractive								● (3)
RN3 Autres ressources naturelles							●	
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	60	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres								
Location en court séjour	●							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		●		●		●	●	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)
(2) R101 (3) RN203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)
(1) P201

NOTES
Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.
Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone A-102

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		• (1)						
R - Récréatif								
R1 Extensif			• (2)					
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA				•				
A2 Activité agricole					•			
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière						•		
RN2 Activité extractive								• (3)
RN3 Autres ressources naturelles								•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	•							
Logement additionnel	•							
Location de chambres								
Location en court séjour	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							
Garde et pension d'animaux domestiques	•							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		•		•	•	•	•	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101
(3) RN203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone A-103

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		● (1)						
R - Récréatif								
R1 Extensif			● (2)					
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA				●				
A2 Activité agricole					●			
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière						●		
RN2 Activité extractive								● (3)
RN3 Autres ressources naturelles								●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres								
Location en court séjour	●							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		●		●	●	●	●	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101
(3) RN203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone A-104

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		● (1)						
R - Récréatif								
R1 Extensif			● (2)					
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA				●				
A2 Activité agricole				●				
A3 Activité agricole autre					●			
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière						●		
RN2 Activité extractive								● (3)
RN3 Autres ressources naturelles								●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	60	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres								
Location en court séjour	●							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		●		●		●	●	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101
(3) RN203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone A-105

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		• (1)						
R - Récréatif								
R1 Extensif			• (2)					
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA				•				
A2 Activité agricole					•			
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière						•		
RN2 Activité extractive								• (3)
RN3 Autres ressources naturelles								•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	•							
Logement additionnel	•							
Location de chambres								
Location en court séjour	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							
Garde et pension d'animaux domestiques	•							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		•		•	•	•	•	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101
(3) RN203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone A-106

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		● (1)						
R - Récréatif								
R1 Extensif			● (2)					
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA				●				
A2 Activité agricole					●			
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière						●		
RN2 Activité extractive								● (3)
RN3 Autres ressources naturelles								●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres								
Location en court séjour	●							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		●		●	●	●	●	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101
(3) RN203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone A-107

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Tritrifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		● (1)						
R - Récréatif								
R1 Extensif			● (2)					
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA				●				
A2 Activité agricole				●				
A3 Activité agricole autre					●			
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière						●		
RN2 Activité extractive								● (3)
RN3 Autres ressources naturelles								●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	60	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres								
Location en court séjour	●							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		●		●		●	●	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101
(3) RN203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone A-110

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		● (1)						
R - Récréatif								
R1 Extensif			● (2)					
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA				●				
A2 Activité agricole					●			
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière						●		
RN2 Activité extractive								● (3)
RN3 Autres ressources naturelles								●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres								
Location en court séjour	●							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		●		●	●	●	●	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101
(3) RN203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone A-111

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Tritrifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		• (1)						
R - Récréatif								
R1 Extensif			• (2)					
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA				•				
A2 Activité agricole				•				
A3 Activité agricole autre					•			
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière						•		
RN2 Activité extractive								• (3)
RN3 Autres ressources naturelles								•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	60	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	•							
Logement additionnel	•							
Location de chambres								
Location en court séjour	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							
Garde et pension d'animaux domestiques	•							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		•		•		•	•	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101
(3) RN203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone A-112

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local								●(3)(4)
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		● (1)						
R - Récréatif								
R1 Extensif			● (2)					
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA				●				
A2 Activité agricole					●			
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière						●		
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	100
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	120
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres								
Location en court séjour	●							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		●		●	●	●	●	●
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101
(3)C102

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

(4) Voir les dispositions de l'article 2.3.6 du règlement 197-2013

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2022	12-juil-22

Date: 12 juillet 2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone A-113

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			● (2)				
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA				●			
A2 Activité agricole					●		
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière						●	
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres							
Location en court séjour	●						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur		●		●	●	●	●
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone A-114

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration	●						
C4 Divertissement	● (1)						
C5 Hébergement	● (2)						
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers	●						
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (3)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			● (4)				
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA				●			
A2 Activité agricole					●		
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière						●	
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur		●		●	●	●	●
Usage mixte							
Usage multiple	●						
Projet intégré							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

- (1) C402
- (2) C501
- (4) R101

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (3) P201

NOTES

Décision CPTAQ numéro 167 483

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: XX XXX XXX

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone A-115

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		• (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			• (2)				
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA				•			
A2 Activité agricole				•			
A3 Activité agricole autre					•		
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière						•	
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2	0 / 1	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	60	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour	•						
Gîte touristique (B&B)	•						
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques	•						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur		•		•		•	•
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone A-116

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		• (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			• (2)				
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA				•			
A2 Activité agricole					•		
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière						•	
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour	•						
Gîte touristique (B&B)	•						
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques	•						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur		•		•	•	•	•
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone A-117

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			● (2)				
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA				●			
A2 Activité agricole					●		
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière						●	
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres							
Location en court séjour	●						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur		●		●	●	●	●
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone A-118

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		• (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			• (2)				
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA				•			
A2 Activité agricole				•			
A3 Activité agricole autre					•		
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière						•	
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2	0 / 1	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	60	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour	•						
Gîte touristique (B&B)	•						
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques	•						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur		•		•		•	•
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-06-2018	31-janv-19
PR-197-03-2019	18-déc-19

Date: 31 janvier 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone A-119

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1 Unifamiliale	●								
H2 Bifamiliale									
H3 Tritrifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
I - Industriel									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
P - Institutionnel et public									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique		● (1)							
R - Récréatif									
R1 Extensif			● (2)						
R2 Intensif									
A - Agricole									
A1 Activité agricole LPTAA				●					
A2 Activité agricole				●					
A3 Activité agricole autre					●				
RN - Ressource naturelle									
RN1 Activité forestière						●			
RN2 Activité extractive								● (3)	
RN3 Autres ressources naturelles									●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	60	120	120	120	
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	●								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	●								
Logement additionnel	●								
Location de chambres	●								
Location en court séjour	●								
Gîte touristique (B&B)	●								
Fermette	●								
Garde et pension d'animaux domestiques	●								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur		●		●		●	●		
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101
(3) RN203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone A-120

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1 Unifamiliale	●								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
I - Industriel									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
P - Institutionnel et public									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique		● (1)							
R - Récréatif									
R1 Extensif				● (2)					
R2 Intensif									
A - Agricole									
A1 Activité agricole LPTAA					●				
A2 Activité agricole					●				
A3 Activité agricole autre						●			
RN - Ressource naturelle									
RN1 Activité forestière							●		
RN2 Activité extractive									● (3)
RN3 Autres ressources naturelles									●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	60	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	●								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	●								
Logement additionnel	●								
Location de chambres									
Location en court séjour	●								
Gîte touristique (B&B)	●								
Fermette	●								
Garde et pension d'animaux domestiques	●								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur		●			●		●	●	
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101
(3) RN203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone A-125

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Tritrifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		• (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			• (2)				
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA				•			
A2 Activité agricole				•			
A3 Activité agricole autre					•		
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière						•	
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2	0 / 1	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	60	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour	•						
Gîte touristique (B&B)	•						
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques	•						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur		•		•		•	•
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone A-129

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		• (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			• (2)				
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA				•			
A2 Activité agricole					•		
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière						•	
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour	•						
Gîte touristique (B&B)	•						
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques	•						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur		•		•	•	•	•
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone A-130

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			● (2)				
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA				●			
A2 Activité agricole					●		
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière						●	
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres							
Location en court séjour	●						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur		●		●	●	●	●
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone A-131

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		• (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			• (2)				
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA				•			
A2 Activité agricole					•		
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière						•	
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour	•						
Gîte touristique (B&B)	•						
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques	•						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur		•		•	•	•	•
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone A-132

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		● (1)						
R - Récréatif								
R1 Extensif			● (2)					
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA				●				
A2 Activité agricole					●			
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière						●		
RN2 Activité extractive								● (3)
RN3 Autres ressources naturelles								●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres								
Location en court séjour	●							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		●		●	●	●	●	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101
(3) RN203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone A-133

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		● (1)						
R - Récréatif								
R1 Extensif			● (2)					
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA				●				
A2 Activité agricole					●			
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière						●		
RN2 Activité extractive								● (3)
RN3 Autres ressources naturelles								●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres								
Location en court séjour	●							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		●		●	●	●	●	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101
(3) RN203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone A-134

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		● (1)						
R - Récréatif								
R1 Extensif			● (2)					
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA				●				
A2 Activité agricole					●			
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière						●		
RN2 Activité extractive							● (3)	
RN3 Autres ressources naturelles								●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres								
Location en court séjour	●							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		●		●	●	●	●	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101
(3) RN203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone A-137

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel		● (1)					
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile		● (2)					
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique			● (3)				
R - Récréatif							
R1 Extensif				● (4)			
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA					●		
A2 Activité agricole						●	
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							●
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres							
Location en court séjour	●						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur		●		●	●	●	●
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C209 (uniquement lié à l'aménagement paysager)
 (2) C602 (uniquement «vente et réparation de machinerie agricole et forestière»)
 (4) R101

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(3) P201

NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les usages C2 et C6 autorisés dans la zone peuvent uniquement être exercés selon les conditions de la CPTAQ (dossier no. 400373).

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone A-139

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		● (1)						
R - Récréatif								
R1 Extensif			● (2)(4)					
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA				●				
A2 Activité agricole					●			
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière						●		
RN2 Activité extractive								● (3)
RN3 Autres ressources naturelles								●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres								
Location en court séjour	●							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		●		●	●	●	●	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101
(3) RN203
(4) dans cette zone, sous R1: est autorisé l'entreposage de bâtiments servant à la récréation et de véhicules récréatifs sur roues

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2014	21-mai-14

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone A-140

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		• (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif				• (2)			
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA				•			
A2 Activité agricole					•		
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière						•	
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour	•						
Gîte touristique (B&B)	•						
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques	•						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur		•		•	•	•	•
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)
(2) R101

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)
(1) P201

NOTES
Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.
Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain.
Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Af-200

Agroforestière

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1 Unifamiliale	●								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
I - Industriel									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
P - Institutionnel et public									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique			● (1)						
R - Récréatif									
R1 Extensif				●					
R2 Intensif								● (2)	
A - Agricole									
A1 Activité agricole LPTAA				●					
A2 Activité agricole				●					
A3 Activité agricole autre							●		
RN - Ressource naturelle									
RN1 Activité forestière						●			
RN2 Activité extractive									● (3)
RN3 Autres ressources naturelles									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	60	120	120	
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	●								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	●								
Logement additionnel	●								
Location de chambres									
Location en court séjour	●								
Gîte touristique (B&B)	●								
Fermette	●								
Garde et pension d'animaux domestiques	●								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur		●		●	●				
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R203
(3) RN203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19
PR-197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Af-201

Agroforestière

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
I - Industriel									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
P - Institutionnel et public									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique		• (1)							
R - Récréatif									
R1 Extensif				•					
R2 Intensif									
A - Agricole									
A1 Activité agricole LPTAA						•			
A2 Activité agricole						•			
A3 Activité agricole autre							•		
RN - Ressource naturelle									
RN1 Activité forestière							•		
RN2 Activité extractive									• (2)
RN3 Autres ressources naturelles									•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	60	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	•								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	•								
Logement additionnel	•								
Location de chambres									
Location en court séjour	•								
Gîte touristique (B&B)	•								
Fermette	•								
Garde et pension d'animaux domestiques	•								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur		•		•		•	•		
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) RN203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19
PR-197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Af-202

Agroforestière

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
I - Industriel									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
P - Institutionnel et public									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique		• (1)							
R - Récréatif									
R1 Extensif				•					
R2 Intensif									
A - Agricole									
A1 Activité agricole LPTAA						•			
A2 Activité agricole						•			
A3 Activité agricole autre					•				
RN - Ressource naturelle									
RN1 Activité forestière							•		
RN2 Activité extractive									• (2)
RN3 Autres ressources naturelles									•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	60	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	•								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	•								
Logement additionnel	•								
Location de chambres									
Location en court séjour	•								
Gîte touristique (B&B)	•								
Fermette	•								
Garde et pension d'animaux domestiques	•								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur		•		•		•	•		
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) RN203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19
PR-197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Af-204

Agroforestière

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile		• (1)							
C7 Services pétroliers									
I - Industriel									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
P - Institutionnel et public									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique			• (2)						
R - Récréatif									
R1 Extensif					•				
R2 Intensif									
A - Agricole									
A1 Activité agricole LPTAA						•			
A2 Activité agricole						•			
A3 Activité agricole autre							•		
RN - Ressource naturelle									
RN1 Activité forestière								•	
RN2 Activité extractive									
RN3 Autres ressources naturelles									•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2	0 / 1	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75		75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	60	120	120	
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	•								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	•								
Logement additionnel	•								
Location de chambres									
Location en court séjour	•								
Gîte touristique (B&B)	•								
Fermette	•								
Garde et pension d'animaux domestiques	•								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur			•		•		•	•	
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C606, C608

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) P201

NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19
PR-197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Af-205

Agroforestière

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public		• (1)						
P2 Utilité publique			• (2)					
R - Récréatif								
R1 Extensif				•				
R2 Intensif				• (3)				
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA					•			
A2 Activité agricole					•			
A3 Activité agricole autre							•	
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière						•		
RN2 Activité extractive								• (4)
RN3 Autres ressources naturelles					•			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75		75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	60	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	•							
Logement additionnel	•							
Location de chambres								
Location en court séjour	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							
Garde et pension d'animaux domestiques	•							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur			•		•	•		
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

- (1) P108
- (3) R203
- (4) RN203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (2) P201

NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19
PR-197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Af-206

Agroforestière

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Tritrifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
I - Industriel									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
P - Institutionnel et public									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique		• (1)							
R - Récréatif									
R1 Extensif				•					
R2 Intensif									
A - Agricole									
A1 Activité agricole LPTAA						•			
A2 Activité agricole						•			
A3 Activité agricole autre							•		
RN - Ressource naturelle									
RN1 Activité forestière							•		
RN2 Activité extractive									• (2)
RN3 Autres ressources naturelles									•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	60	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	•								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	•								
Logement additionnel	•								
Location de chambres									
Location en court séjour	•								
Gîte touristique (B&B)	•								
Fermette	•								
Garde et pension d'animaux domestiques	•								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur		•		•		•	•		
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) RN203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19
PR-197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Af-207

Agroforestière

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1 Unifamiliale	●								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
I - Industriel									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
P - Institutionnel et public									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique		● (1)							
R - Récréatif									
R1 Extensif			●						
R2 Intensif									
A - Agricole									
A1 Activité agricole LPTAA				●					
A2 Activité agricole				●					
A3 Activité agricole autre					●				
RN - Ressource naturelle									
RN1 Activité forestière						●			
RN2 Activité extractive								● (2)	
RN3 Autres ressources naturelles									●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	60	120	120	120	
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	●								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	●								
Logement additionnel	●								
Location de chambres									
Location en court séjour	●								
Gîte touristique (B&B)	●								
Fermette	●								
Garde et pension d'animaux domestiques	●								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur		●		●		●		●	
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) RN203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19
PR-197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Af-208

Agroforestière

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
I - Industriel									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
P - Institutionnel et public									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique		• (1)							
R - Récréatif									
R1 Extensif				•					
R2 Intensif									
A - Agricole									
A1 Activité agricole LPTAA						•			
A2 Activité agricole						•			
A3 Activité agricole autre							•		
RN - Ressource naturelle									
RN1 Activité forestière							•		
RN2 Activité extractive									•
RN3 Autres ressources naturelles									•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	60	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	•								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	•								
Logement additionnel	•								
Location de chambres									
Location en court séjour	•								
Gîte touristique (B&B)	•								
Fermette	•								
Garde et pension d'animaux domestiques	•								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur		•		•		•	•		
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

- 1.5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
- 2.10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
- 3.15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19
PR-197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Af-209

Agroforestière

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
I - Industriel									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
P - Institutionnel et public									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique		• (1)							
R - Récréatif									
R1 Extensif				•					
R2 Intensif									
A - Agricole									
A1 Activité agricole LPTAA						•			
A2 Activité agricole						•			
A3 Activité agricole autre							•		
RN - Ressource naturelle									
RN1 Activité forestière							•		
RN2 Activité extractive									• (2)
RN3 Autres ressources naturelles									•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	60	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	•								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	•								
Logement additionnel	•								
Location de chambres									
Location en court séjour	•								
Gîte touristique (B&B)	•								
Fermette	•								
Garde et pension d'animaux domestiques	•								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur		•		•		•	•		
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) RN203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19
PR-197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Af-210

Agroforestière

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1 Unifamiliale	●								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
I - Industriel									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
P - Institutionnel et public									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique		● (1)							
R - Récréatif									
R1 Extensif				●					
R2 Intensif								● (2)	
A - Agricole									
A1 Activité agricole LPTAA					●				
A2 Activité agricole					●				
A3 Activité agricole autre							●		
RN - Ressource naturelle									
RN1 Activité forestière						●			
RN2 Activité extractive									● (3)
RN3 Autres ressources naturelles					●				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	6 / 12	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	12	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	60	120	120	
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	●								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	●								
Logement additionnel	●								
Location de chambres									
Location en court séjour	●								
Gîte touristique (B&B)	●								
Fermette	●								
Garde et pension d'animaux domestiques	●								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur		●		●	●				
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R203
(3) RN201, RN203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

- 1.5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
- 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
- 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2019	18-déc-19
PR-197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Af-211

Agroforestière

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		● (1)						
R - Récréatif								
R1 Extensif			●					
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA				●				
A2 Activité agricole					●			
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière						●		
RN2 Activité extractive								● (2)
RN3 Autres ressources naturelles								●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●							
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres								
Location en court séjour	●							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		●		●	●	●	●	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) RN203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Af-212

Agroforestière

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA				●			
A2 Activité agricole					●		
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière						●	
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							●
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)						7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres							
Location en court séjour	●						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur		●		●	●	●	●
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisés

--

USAGE(S) spécifiquement prohibés

(1) P201

NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-déc-20

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Af-213

Agroforestière

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
I - Industriel									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
P - Institutionnel et public									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique		• (1)							
R - Récréatif									
R1 Extensif			• (2)						
R2 Intensif									
A - Agricole									
A1 Activité agricole LPTAA				•					
A2 Activité agricole						•			
RN - Ressource naturelle									
RN1 Activité forestière							•		
RN2 Activité extractive									• (3)
RN3 Autres ressources naturelles								•	
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	0/1	1/2,5	1/2,5	1/2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	•								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	•								
Logement additionnel	•								
Location de chambres									
Location en court séjour	•								
Gîte touristique (B&B)	•								
Fermette	•								
Garde et pension d'animaux domestiques	•								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur		•		•	•	•	•		
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101
(3) RN203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 AOÛT 2020

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Af-215

Agroforestière

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique			• (1)					
R - Récréatif								
R1 Extensif				• (2)				
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA					•			
A2 Activité agricole						•		
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière							•	
RN2 Activité extractive								• (3)
RN3 Autres ressources naturelles								•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	•							
Logement additionnel	•							
Location de chambres								
Location en court séjour	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							
Garde et pension d'animaux domestiques	•							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		•		•	•	•	•	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101
(3) RN203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Af-217

Agroforestière

Ville de Brownsburg-Chatham

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		• (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif				• (2)			
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA					•		
A2 Activité agricole						•	
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière						•	
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour	•						
Gîte touristique (B&B)	•						
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques	•						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur		•		•	•	•	•
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Af-218

Agroforestière

Ville de Brownsburg-Chatham

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		• (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			• (2)				
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA				•			
A2 Activité agricole					•		
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière						•	
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour	•						
Gîte touristique (B&B)	•						
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques	•						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur		•		•	•	•	•
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Af-219

Agroforestière

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries		• (1)						
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique			• (2)					
R - Récréatif								
R1 Extensif					• (3)			
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA						•		
A2 Activité agricole						•		
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière							•	
RN2 Activité extractive								• (4)(5)
RN3 Autres ressources naturelles								•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75		75		75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3		7.3		7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	•							
Logement additionnel	•							
Location de chambres								
Location en court séjour	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							
Garde et pension d'animaux domestiques	•							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		•	•		•	•	•	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) I306 (uniquement usine mobile d'asphaltage pour une carrière existante et à titre d'usage temporaire et accessoire)
 (3) R101
 (4) RN202 (uniquement transformation primaire, lavage et la ségrégation de la pierre ou du sable).
 (5) RN204 (uniquement activités reliées à une carrière: La transformation, le concassage et le recyclage de matériaux granulaire tels béton, asphalte et brique

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) P201

NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

- 1.5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
- 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
- 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Af-221

Agroforestière

Ville de Brownsburg-Chatham

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence.

Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		• (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif				• (2)			
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA				•			
A2 Activité agricole					•		
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière						•	
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour	•						
Gîte touristique (B&B)	•						
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques	•						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur		•		•	•	•	•
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Af-222

Agroforestière

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		• (1)						
R - Récréatif								
R1 Extensif			• (2)					
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA				•				
A2 Activité agricole					•			
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière						•		
RN2 Activité extractive								•
RN3 Autres ressources naturelles							•	
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	40 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	•							
Logement additionnel	•							
Location de chambres								
Location en court séjour	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							
Garde et pension d'animaux domestiques	•							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		•		•	•	•		•
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P201 (uniquement « centre de tri de matériaux secs » et « activités d'épandage de boues et mélange de terreaux, avec produits provenant en partie de l'extérieur du site »)

(2) R101

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence. Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Af-224

Agroforestière

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
I - Industriel									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
P - Institutionnel et public									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique			• (1)						
R - Récréatif									
R1 Extensif									• (2)
R2 Intensif									
A - Agricole									
A1 Activité agricole LPTAA					•				
A2 Activité agricole							•		
RN - Ressource naturelle									
RN1 Activité forestière								•	
RN2 Activité extractive									• (3)
RN3 Autres ressources naturelles									•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m² (min.)	75		75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	•								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	•								
Logement additionnel	•								
Location de chambres									
Location en court séjour	•								
Gîte touristique (B&B)	•								
Fermette	•								
Garde et pension d'animaux domestiques	•								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur		•		•	•	•	•	•	
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101
(3) RN203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

- 1.5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
- 2.10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
- 3.15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence. Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Af-225

Agroforestière

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		• (1)						
R - Récréatif								
R1 Extensif				• (2)				
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA					•			
A2 Activité agricole						•		
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière							•	
RN2 Activité extractive								• (3)
RN3 Autres ressources naturelles								•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	•							
Logement additionnel	•							
Location de chambres								
Location en court séjour	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							
Garde et pension d'animaux domestiques	•							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		•		•	•	•	•	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101
(3) RN203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. De plus, il est autorisé l'ajout d'une nouvelle résidence sur des propriétés vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012 d'une superficie minimale de :

1. 5 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 1 » ;
2. 10 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 2 » ;
3. 15 hectares dans l'affectation « Agroforestière de type 3 ».

Le remembrement de deux ou plusieurs unités vacantes publiées au registre foncier au 28 novembre 2012, afin d'atteindre la superficie minimale requise selon l'affectation concernée, est autorisée dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence. Pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une marge latérale de 30 mètres d'une ligne de propriété voisine non résidentielle est requise. De plus, pour l'implantation d'une nouvelle résidence, une distance séparatrice de 75 mètres de la résidence par rapport à un champ en culture d'une propriété voisine est requise. Dans le présent cas, un champ en culture est une parcelle de terrain utilisée entre autres pour la culture du foin, de céréales, de petits fruits et de vergers ou pour le pâturage des animaux et sur laquelle on peut réaliser de l'épandage.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Af-226

Agroforestière

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		• (1)						
R - Récréatif								
R1 Extensif				• (2)				
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA				•				
A2 Activité agricole					•			
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière						•		
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•	
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120	
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	•							
Logement additionnel	•							
Location de chambres								
Location en court séjour	•							
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette	•							
Garde et pension d'animaux domestiques	•							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur		•		•	•	•	•	
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole. Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-300

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●					●	
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				●			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière					●		
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	10	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	10	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	10	
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	25 (3)	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (4)					●	
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%	75%	
Entreposage extérieur		●	●	●	●		
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●	●	●			●	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R204, R205

NOTES

(3) Voir article 10.22 Règlement de zonage.

(4) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 5. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-08-2018	1er mai 2019
PR-197-02-2021	22-juil-21
PR-197-01-2022	03-juin-22

Date: 3 juin 2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-301

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				●			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière					●		
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75		
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (3)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%		
Entreposage extérieur		●	●	●	●		
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●	●	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R204, R205

NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 2. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-302

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local		● (1)					
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public			● (2)				
P2 Utilité publique			● (3)				
R - Récréatif							
R1 Extensif				●			
R2 Intensif				● (4)			
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole					●		
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière						●	
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)						7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%	20%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (5)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%	60%	
Entreposage extérieur			●	●	●	●	
Usage mixte							
Usage multiple		●		●			
Projet intégré	●	●	●	●			

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C101, C102
(2) P105

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(3) P201
(4) R204, R205

NOTES

(5) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 2. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
PR-197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-303

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public		● (1)					
P2 Utilité publique		● (2)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (3)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				●			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière					●		
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75		
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	●(4)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Ferme	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%		
Entreposage extérieur		●	●	●	●		
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●	●	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P108 (cimetière uniquement)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) P201
(3) R204, R205

NOTES

(4) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 2. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
PR-197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-304

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		● (1)						
R - Récréatif								
R1 Extensif			●					
R2 Intensif			● (2)					
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole				●				
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière					●			
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)								
Nombre de logement à l'hectare (max.)						7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●							
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres	●							
Location en court séjour	● (3)							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%			
Entreposage extérieur		●	●	●	●			
Usage mixte								
Usage multiple			●					
Projet intégré	●	●	●					

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R204, R205

NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 2. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
PR-197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-305

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public		● (1)					
P2 Utilité publique		● (2)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (3)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				●			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière					●		
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75		
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (4)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%		
Entreposage extérieur		●	●	●	●		
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●	●	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)
(1) P108 (cimetière uniquement)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)
(2) P201 (3) R204, R205

NOTES
(4) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 2. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
PR-197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-306

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public		● (1)					
P2 Utilité publique		● (2)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (3)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				●			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière					●		
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75		
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (4)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%		
Entreposage extérieur		●	●	●	●		
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●	●	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P108 (cimetière uniquement)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) P201
(3) R204, R205

NOTES

(4) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-307

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				●			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière					●		
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75		
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (3)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%		
Entreposage extérieur		●	●	●	●		
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●	●	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R204, R205

NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 7. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-308

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				●			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière					●		
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75		
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (3)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%		
Entreposage extérieur		●	●	●	●		
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●	●	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P201
(2) R204, R205

NOTES

- (3) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 5. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-309

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				●			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière					●		
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75		
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (3)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%		
Entreposage extérieur		●	●	●	●		
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●	●	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R204, R205

NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 8. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-310

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R204, R205

NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		● (1)						
R - Récréatif								
R1 Extensif			●					
R2 Intensif			● (2)					
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole				●				
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière					●			
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)								
Nombre de logement à l'hectare (max.)								

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3			
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●							
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres	●							
Location en court séjour	● (3)							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%			
Entreposage extérieur		●	●	●	●			
Usage mixte								
Usage multiple			●					
Projet intégré	●	●	●					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-311

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				●			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière					●		
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75		
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (3)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%		
Entreposage extérieur		●	●	●	●		
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●	●	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R204, R205

NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 2. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-312

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				●			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière					●		
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75		
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (3)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%		
Entreposage extérieur		●	●	●	●		
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●	●	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R204, R205

NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 3. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-313

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		● (1)						
R - Récréatif								
R1 Extensif			●					
R2 Intensif			● (2)					
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole				●				
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière					●			
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)								
Nombre de logement à l'hectare (max.)						7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●							
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres	●							
Location en court séjour	● (3)							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%			
Entreposage extérieur		●	●	●	●			
Usage mixte								
Usage multiple			●					
Projet intégré	●	●	●					

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R204, R205

NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 8. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-314

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				●			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière					●		
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75		
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (3)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%		
Entreposage extérieur		●	●	●	●		
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●	●	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R204, R205

NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-315

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				●			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière					●		
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75		
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (3)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%		
Entreposage extérieur		●	●	●	●		
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●	●	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R204, R205

NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 7. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-316

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				●			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière					●		
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75		
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (3)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%		
Entreposage extérieur		●	●	●	●		
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●	●	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P201
(2) R204, R205

NOTES

- (3) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-317

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				●			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière					●		
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75		
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (3)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%		
Entreposage extérieur		●	●	●	●		
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●	●	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P201
(2) R204, R205

NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-318

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				●			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière					●		
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75		
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (3)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%		
Entreposage extérieur		●	●	●	●		
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●	●	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R204, R205

NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-319

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				●			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière					●		
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75		
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (3)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%		
Entreposage extérieur		●	●	●	●		
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●	●	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P201
(2) R204, R205

NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 2. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-320

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				●			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière					●		
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75		
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (3)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%		
Entreposage extérieur		●	●	●	●		
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●	●	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R204, R205

NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 7. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-321

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				●			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière					●		
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75		
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (3)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%		
Entreposage extérieur		●	●	●	●		
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●	●	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P201
(2) R204, R205

NOTES

- (3) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 4. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-322

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif	● (1)						
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé							
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)							
Marge - Latérale (min. / totale)							
Marge - Arrière (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)							
Sup. d'implantation - m ² (min.)							
Largeur (min.)							
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)							
Largeur du lot (min.)							
Profondeur du lot (min.)							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)
(1) R103

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES
<p>Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.</p>

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-323

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif	● (1)						
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé							
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)							
Marge - Latérale (min. / totale)							
Marge - Arrière (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)							
Sup. d'implantation - m ² (min.)							
Largeur (min.)							
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)							
Largeur du lot (min.)							
Profondeur du lot (min.)							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) R103

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-324

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				●			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière					●		
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75		
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (3)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%		
Entreposage extérieur		●	●	●	●		
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●	●	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R204, R205

NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 4. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-325

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				●			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière					●		
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75		
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (3)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%		
Entreposage extérieur		●	●	●	●		
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●	●	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P201
(2) R204, R205

NOTES

- (3) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-326

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique		● (1)						
R - Récréatif								
R1 Extensif			●					
R2 Intensif			● (2)					
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole				●				
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière					●			
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)								
Nombre de logement à l'hectare (max.)						7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●							
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres	●							
Location en court séjour	● (3)							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%			
Entreposage extérieur		●	●	●	●			
Usage mixte								
Usage multiple			●					
Projet intégré	●	●	●					

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R204, R205

NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 3. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-327

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				●			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière					●		
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75		
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (3)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%		
Entreposage extérieur		●	●	●	●		
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●	●	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R204, R205

NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-328

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				●			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière					●		
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75		
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (3)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%		
Entreposage extérieur		●	●	●	●		
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●	●	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R204, R205

NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-329

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)			● (3)	
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				●			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière					●		
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	10	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	10 / 20	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	10	
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 1,5	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	25 (3)	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%	20%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					1	
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	10 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	100	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	100	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (4)					●	
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●					●	
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%	60%	60%	60%	80%	
Entreposage extérieur		●	●	●	●		
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●	●	●			●	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R204, R205

NOTES

(3) voir disposition 10.23 Règlement de zonage 197-2021

(4) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 2. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-02-2021	22-juil-21
197-01-2022	03-juin-22

Date: 3 juin 2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-330

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement	●(3)(4)					
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
I - Industriel						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
P - Institutionnel et public						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique		● (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensif			●			
R2 Intensif			● (2)			
A - Agricole						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole				●		
RN - Ressource naturelle						
RN1 Activité forestière					●	
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	10	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	10	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	10	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)						
Nombre de logement à l'hectare (max.)						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	
Largeur (min.)			7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)		20%	20%	20%	20%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel						
Logement additionnel						
Location de chambres						
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)	75%	60%	60%	60%	60%	
Entreposage extérieur		●	●	●	●	
Usage mixte						
Usage multiple			●			
Projet intégré	●	●	●			

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3)C504

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R204, R205

NOTES

(4) Il n'y a pas de nombre de jours maximum de location par année

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-06-2021	04-04-2022
PR-197-03-2023	24-10-2023

Date: 4 avril 2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-331

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement	●(1)(3)						
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	10						
Marge - Latérale (min. / totale)	10						
Marge - Arrière (min.)	10						
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1/2						
Sup. d'implantation - m2 (min.)	25(2)						
Largeur (min.)							
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m2 (min.)	4 000						
Largeur du lot (min.)	45						
Profondeur du lot (min.)	45						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	75%						
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré	●						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1)C504

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(2) Voir article 10.22 Règlement de zonage.

(3) Il n'y a pas de nombre de jours maximum de location par année

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-04-2022	27-juil-22

Date: 27 juillet 2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-332

Rurale

Ville de Brownsburg-
Chatham

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(1)C504

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

(2) Voir article 10.22 Règlement de zonage.

(3) Il n'y a pas de nombre de jours maximum de location par année

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2022	12-juil-22

Date: 12 juillet 2022

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement	●(1)(3)						
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	10						
Marge - Latérale (min. / totale)	10						
Marge - Arrière (min.)	10						
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1/2						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	25(2)						
Largeur (min.)							
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000						
Largeur du lot (min.)	45						
Profondeur du lot (min.)	45						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	75%						
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré	●						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-333

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement	●(1)(3)								
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
I - Industriel									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
P - Institutionnel et public									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique									
R - Récréatif									
R1 Extensif									
R2 Intensif									
A - Agricole									
A1 Activité agricole LPTAA									
A2 Activité agricole									
RN - Ressource naturelle									
RN1 Activité forestière									
RN2 Activité extractive									
RN3 Autres ressources naturelles									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	●								
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	10								
Marge - Latérale (min. / totale)	10								
Marge - Arrière (min.)	10								
Nombre de logement à l'hectare (min.)									
Nombre de logement à l'hectare (max.)									
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1/2								
Sup. d'implantation - m2 (min.)	25(2)								
Largeur (min.)									
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)									
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m2 (min.)	4 000								
Largeur du lot (min.)	45								
Profondeur du lot (min.)	45								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile									
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel									
Logement additionnel									
Location de chambres									
Location en court séjour									
Gîte touristique (B&B)									
Fermette									
Garde et pension d'animaux domestiques									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)	75%								
Entreposage extérieur									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré	●								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1)C504

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(2) Voir article 10.22 Règlement de zonage.

(3) Il n'y a pas de nombre de jours maximum de location par année

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-04-2022	27-juil-22

Date: 27 juillet 2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-334

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement	●(1)(3)						
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	10						
Marge - Latérale (min. / totale)	10						
Marge - Arrière (min.)	10						
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1/2						
Sup. d'implantation - m2 (min.)	25(2)						
Largeur (min.)							
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m2 (min.)	4 000						
Largeur du lot (min.)	45						
Profondeur du lot (min.)	45						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	75%						
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré	●						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)
(1)C504

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES
(2) Voir article 10.22 Règlement de zonage.
(3) Il n'y a pas de nombre de jours maximum de location par année
Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-04-2022	27-juil-22

Date: 27 juillet 2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-400

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (3)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R204, R205

NOTES

(3) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 2. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-401

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (3)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)
(3) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)
(1) P201 (2) R204, R205

NOTES
(3) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 5. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-402

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local		● (1)					
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique			● (2)				
R - Récréatif							
R1 Extensif				●			
R2 Intensif				● (3)			
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole					● (4)		
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	12	12	12	12	12		
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75		
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (5)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%	50%		
Entreposage extérieur			●	●	●		
Usage mixte							
Usage multiple		●		●			
Projet intégré	●	●	●	●	●		

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)
(1) C101 (4) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)
(2) P201 (3) R204, R205

NOTES
(5) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 5. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-403

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (4)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)
(3) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)
(1) P201 (2) R204, R205

NOTES
(4) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 2. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-404

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (4)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R204, R205

NOTES

(4) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 2. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-405

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

(2) R204, R205

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-406

Villégiature

V-406

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale						●	●
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement				● (4)			
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière						● (5)	
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé							●
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	0 / 3
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	40	40
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	5	5	5
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (6)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%	50%		
Entreposage extérieur		●	●	●	●		
Usage mixte							
Usage multiple			●			●	●
Projet intégré	●		●			●	●

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

- (3) A201, A203
- (4) C504
- (5) RN102

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P201
- (2) R204, R205

NOTES

Voir dispositions particulières à la zone V-406 à la section 10.18

(6) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 2. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-04-2020	12-nov-20
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-407

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	10	10	10	10			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (4)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

(2) R204, R205

NOTES

(4) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 2. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-408

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	10	10	10	10			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (4)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R204, R205

NOTES

(4) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-409

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	10	10	10	10			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (4)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

(2) R204, R205

NOTES

(4) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-410

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	10	10	10	10			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (4)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R204, R205

NOTES

(4) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 3. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-411

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale					
H2 Bifamiliale					
H3 Tritifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Commerce local	•				
C2 Commerce artériel		•			
C3 Restauration					
C4 Divertissement					
C5 Hébergement					
C6 Commerce automobile					
C7 Services pétroliers					
I - Industriel					
I1 Centre de recherche			•		
I2 Légère et artisanale				•	
I3 Autres industries					
P - Institutionnel et public					
P1 Institutionnel et public					
P2 Utilité publique				• (1)	
R - Récréatif					
R1 Extensif					
R2 Intensif					
A - Agricole					
A1 Activité agricole LPTAA					
A2 Activité agricole					
RN - Ressource naturelle					
RN1 Activité forestière					
RN2 Activité extractive					
RN3 Autres ressources naturelles					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé					
Mode d'implantation - Contigu					
Marge - Avant (min.)	10	10	10	10	10
Marge - Latérale (min. / totale)	5 / 10	5 / 10	5 / 10	5 / 10	5 / 10
Marge - Arrière (min.)	10	10	10	10	10
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	80	80	80	80	80
Largeur (min.)	9	9	9	9	9
Profondeur (min.)					
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%	30%
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du lot - m ² (min.)	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60	60
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Activité professionnelle à domicile					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale					
Logement intergénérationnel					
Logement additionnel					
Location de chambres					
Location en court séjour					
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					
Garde et pension d'animaux domestiques					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Espace naturel (% min.)					
Entreposage extérieur					
Usage mixte					
Usage multiple	•	•	•	•	•
Projet intégré					

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201, P204

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-412

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Tritifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local		•					
C2 Commerce artériel			•				
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•				
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	5	10	10				
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 5	5 / 10	5 / 10				
Marge - Arrière (min.)	8	10	10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	80	80				
Largeur (min.)	7.3	10	10				
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	870	870	870				
Largeur du lot (min.)	30	30	30				
Profondeur du lot (min.)	29	29	29				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur			•				
Usage mixte	•	•					
Usage multiple		•	•				
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-413

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (4)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R204, R205

NOTES

(4) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 2. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-414

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (4)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

(2) R204, R205

NOTES

(4) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-415

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (4)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R204, R205

NOTES

(4) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 9. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-416

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	●	●	●					
H2 Bifamiliale				●	●			
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement							●	
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique						● (1)		
R - Récréatif								
R1 Extensif							●	
R2 Intensif							● (2)	
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole								● (3)
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière								● (4)
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●			●		●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé		●			●			
Mode d'implantation - Contigu			●					
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	0 / 6	0 / 0	3 / 6	0 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Nombre de logement à l'hectare (min.)								
Nombre de logement à l'hectare (max.)						7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75		75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3		7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	1	2	2			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45	45
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45	45
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●							
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres	●							
Location en court séjour	● (5)							
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%
Entreposage extérieur						●	●	●
Usage mixte							●	
Usage multiple							●	
Projet intégré	●	●	●	●	●		●	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201, A203
(4) RN101

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R204, R205

NOTES

À l'extérieur d'un secteur riverain, les normes de lotissement suivantes s'appliquent (pour projet intégré):

1. Lot non desservi: largeur min. de 20 m. et profondeur min. de 45 m.
2. Lot partiellement desservi: largeur min. de 20 m. et profondeur min. de 40 m.

À l'intérieur d'un secteur riverain, les normes de lotissement suivantes s'appliquent (pour un projet intégré):

1. Lot non desservi: largeur min. de 45 m. et profondeur min. de 45 m.
2. Lot partiellement desservi: largeur min. de 25 m et profondeur min. de 60 m.

(5) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 5 février 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-417

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

(2) R204, R205

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-418

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (4)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R204, R205

NOTES

(4) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-419

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			● (2)				
R2 Intensif			● (3)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (4)			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	12	12	12	12			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)
(2) R101, R107 (4) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)
(1) P201 (3) R204, R205

NOTES
<p>Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.</p>

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-420

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole			● (2)				
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●				
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5				
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6				
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5				
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75				
Largeur (min.)	7.3		7.3				
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000				
Largeur du lot (min.)	45	45	45				
Profondeur du lot (min.)	45	45	45				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%				
Entreposage extérieur		●	●				
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré	●						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-421

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole			● (2)				
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●				
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5				
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6				
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5				
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75				
Largeur (min.)	7.3		7.3				
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000				
Largeur du lot (min.)	45	45	45				
Profondeur du lot (min.)	45	45	45				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%				
Entreposage extérieur		●	●				
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré	●						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-422

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective		●					
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public			● (1)				
P2 Utilité publique				● (2)			
R - Récréatif							
R1 Extensif					●		
R2 Intensif					● (3)		
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole						● (4)	
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)						7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%	20%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (5)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%	50%	50%	
Entreposage extérieur				●	●	●	
Usage mixte							
Usage multiple			●		●		
Projet intégré	●		●		●		

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P108
(4) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) P201
(3) R204, R205

NOTES

(5) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-423

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	110		110	110			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R204, R205

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-08-2018	01-mai-19
PR-197-05-2021	08-mars-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-424

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			● (2)				
R2 Intensif			● (3)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (4)			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)						7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	110	110	110		110	110	
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3		7.3	7.3	
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%	20%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%	50%	50%	
Entreposage extérieur				●	●	●	
Usage mixte							
Usage multiple			●		●		
Projet intégré	●	●	●		●		

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(4) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R107, R109
(3) R204, R205

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
PR-197-05-2021	08-mars-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-425

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique			● (2)				
R - Récréatif							
R1 Extensif				● (3)			
R2 Intensif				● (4)			
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole					● (5)		
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Sup. d'implantation - m ² (min.)	110	110		110	110		
Largeur (min.)	7.3	7.3		7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%	50%		
Entreposage extérieur			●	●	●		
Usage mixte							
Usage multiple		●		●			
Projet intégré	●	●		●			

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)
(5) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)
(2) P201 (3) R107, R109 (4) R204, R205

NOTES
<p>Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.</p>

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-08-2018	01-mai-19
PR-197-02-2021	22-juil-21
PR-197-05-2021	08-mars-22

Date: 22 juillet 2021

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-426

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale				●	
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Commerce local					
C2 Commerce artériel					
C3 Restauration					
C4 Divertissement					
C5 Hébergement					
C6 Commerce automobile					
C7 Services pétroliers					
I - Industriel					
I1 Centre de recherche					
I2 Légère et artisanale					
I3 Autres industries					
P - Institutionnel et public					
P1 Institutionnel et public					
P2 Utilité publique	● (1)				
R - Récréatif					
R1 Extensif		● (2)			
R2 Intensif		● (3)			
A - Agricole					
A1 Activité agricole LPTAA					
A2 Activité agricole			● (4)		
RN - Ressource naturelle					
RN1 Activité forestière					
RN2 Activité extractive					
RN3 Autres ressources naturelles					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé					
Mode d'implantation - Contigu					
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	4	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	6	
Nombre de logement à l'hectare (min.)				16	
Nombre de logement à l'hectare (max.)					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 3	
Sup. d'implantation - m ² (min.)		110	110	110	
Largeur (min.)		7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)					
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)				2	
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000	450	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	15	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	30	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Activité professionnelle à domicile				●	
Entreprise artisanale ou semi-artisanale					
Logement intergénérationnel				●	
Logement additionnel				●	
Location de chambres					
Location en court séjour					
Gîte touristique (B&B)					
Fermette				●	
Garde et pension d'animaux domestiques					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%	
Entreposage extérieur	●	●	●		
Usage mixte					
Usage multiple		●			
Projet intégré		●	●		

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(4) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R107, R109
(3) R204, R205

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-08-2018	01-mai-19
PR-197-02-2021	22-juil-21
PR-197-03-2023	24-10-2023

Date: 22 juillet 2021

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-427

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public		● (1)					
P2 Utilité publique		● (2)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			● (3)				
R2 Intensif			● (4)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (5)			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)				7.5			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	110		110	110			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P108 (cimetière uniquement)
(5) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) P201
(3) R107, R109
(4) R204, R205

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-08-2018	1er mai 2019
PR-197-02-2021	22-juil-21
PR-197-05-2021	08-mars-22

Date: XX XXX XXX

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-428

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique	● (1)						
R - Récréatif							
R1 Extensif		● (2)					
R2 Intensif		● (3)					
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole			● (4)				
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●				
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5				
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6				
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5				
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	110	110	110				
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3				
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000				
Largeur du lot (min.)	45	45	45				
Profondeur du lot (min.)	45	45	45				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%				
Entreposage extérieur	●	●	●				
Usage mixte							
Usage multiple		●					
Projet intégré		●					

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)
(4) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)
(1) P201
(2) R107, R109
(3) R204, R205

NOTES
Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-429

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			● (2)				
R2 Intensif			● (3)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (4)			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	12	12	12	12			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (5)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R101, R107
(4) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(3) R204, R205

NOTES

(5) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-430

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel		●				
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile		● (1)				
C7 Services pétroliers						
I - Industriel						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale			● (2)			
I3 Autres industries						
P - Institutionnel et public						
P1 Institutionnel et public				● (3)		
P2 Utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensif					●	
R2 Intensif					● (4)	
A - Agricole						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
RN - Ressource naturelle						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	12	12	12	12	12	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)						
Nombre de logement à l'hectare (max.)						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●					
Logement intergénérationnel	●					
Logement additionnel	●					
Location de chambres	●					
Location en court séjour	● (5)					
Gîte touristique (B&B)	●					
Fermette	●					
Garde et pension d'animaux domestiques	●					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%	50%	
Entreposage extérieur			●	●	●	
Usage mixte						
Usage multiple		●	●		●	
Projet intégré	●	●	●		●	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) I201

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C608

(3) P201

(4) R205

NOTES

(5) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-431

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local		● (1)					
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration		●					
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile		● (2)					
C7 Services pétroliers		●					
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique			● (3)				
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●				
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	12	12	12				
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6				
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5				
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75				
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3				
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000				
Largeur du lot (min.)	45	45	45				
Profondeur du lot (min.)	45	45	45				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (4)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%				
Entreposage extérieur			●				
Usage mixte							
Usage multiple		●					
Projet intégré	●	●					

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)
(1) C101

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)
(2) C608 (3) P201

NOTES
(4) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.
Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
197-02-2013	18-déc-13
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-432

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (4)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R204, R205

NOTES

(4) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-433

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (4)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

(2) R204, R205

NOTES

(4) Le nombre de résidences en location en court séjour est limité à 3. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-434

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	● (4)						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R204, R205

NOTES

(4) Le nombre de résidences en location en cour séjour est limité à 1. Les dispositions de l'article 2.4.7 du règlement de zonage 197-2013 s'appliquent.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-435

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		● (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			●				
R2 Intensif			● (2)				
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole				● (3)			
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75			
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3			
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%			
Entreposage extérieur		●	●	●			
Usage mixte							
Usage multiple			●				
Projet intégré	●		●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

(2) R204, R205

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-436

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement		●					
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique	● (1)						
R - Récréatif							
R1 Extensif		●					
R2 Intensif		● (2)					
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole			● (3)				
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière			● (4)				
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●				
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5				
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6				
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5				
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)	7.5	7.5	7.5				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5				
Sup. d'implantation - m ² (min.)		75	75				
Largeur (min.)		7.3	7.3				
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000				
Largeur du lot (min.)	45	45	45				
Profondeur du lot (min.)	45	45	45				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%				
Entreposage extérieur	●	●	●				
Usage mixte							
Usage multiple		●					
Projet intégré		●					

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
(3) A201, A203	
(4) RN101	

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
(1) P201	
(2) R204, R205	

NOTES	
À l'extérieur d'un secteur riverain, les normes de lotissement suivantes:	
1. Lot non desservi: largeur min. de 20 m. et profondeur minimale de 45 m.	
2. Lot partiellement desservi: largeur min. de 20 m. et profondeur min. de 40.	
À l'intérieur d'un secteur riverain, les normes de lotissement suivantes s'appliquent (pour un projet intégré):	
1. Lot non desservi: largeur min. de 45 m. et profondeur minimale de 45 m. et profondeur minimale de 45 m.	
2. Lot partiellement desservi: largeur min. de 25 m. et profondeur min. de 60 m.	
Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.	

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-437

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective		●					
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public			● (1)				
P2 Utilité publique				● (2)			
R - Récréatif							
R1 Extensif					●		
R2 Intensif					● (3)		
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole						● (4)	
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)						7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75		75	75	
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3		7.3	7.3	
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%	20%	20%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%	50%	50%	
Entreposage extérieur				●	●	●	
Usage mixte							
Usage multiple			●		●		
Projet intégré	●		●		●		

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P108
(4) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) P201
(3) R204, R205

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-438

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		• (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			•				
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA				•			
A2 Activité agricole					•		
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière						•	
RN2 Activité extractive							•
RN3 Autres ressources naturelles							•

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6	3/6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m ² (min.)	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	45	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	•						
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques	•						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur		•		•	•	•	•
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Voir article 11.1.5

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-439

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	●				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Commerce local					
C2 Commerce artériel					
C3 Restauration					
C4 Divertissement					
C5 Hébergement					
C6 Commerce automobile					
C7 Services pétroliers					
I - Industriel					
I1 Centre de recherche					
I2 Légère et artisanale					
I3 Autres industries					
P - Institutionnel et public					
P1 Institutionnel et public					
P2 Utilité publique		● (1)			
R - Récréatif					
R1 Extensif			●		
R2 Intensif			● (2)		
A - Agricole					
A1 Activité agricole LPTAA					
A2 Activité agricole				● (3)	
RN - Ressource naturelle					
RN1 Activité forestière					
RN2 Activité extractive					
RN3 Autres ressources naturelles					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé					
Mode d'implantation - Contigu					
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	
Profondeur (min.)					
Taux d'implantation (max.)	20%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Activité professionnelle à domicile	●				
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●				
Logement intergénérationnel	●				
Logement additionnel	●				
Location de chambres	●				
Location en court séjour					
Gîte touristique (B&B)	●				
Fermette	●				
Garde et pension d'animaux domestiques	●				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%	
Entreposage extérieur		●	●	●	
Usage mixte					
Usage multiple			●		
Projet intégré	●		●		

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201

NOTES

Les habitations sont uniquement autorisées dans le cadre des droits acquis ou des privilèges reconnus par la LPTAA ou lorsqu'elles sont liées à une exploitation agricole.

Voir article 11.1.3

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2013	18-déc-13
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2022	03-juin-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-500

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local		●					
C2 Commerce artériel			● (1)				
C3 Restauration			●				
C4 Divertissement			●				
C5 Hébergement			● (2)				
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers			●				
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public				●			
P2 Utilité publique					●		
R - Récréatif							
R1 Extensif						● (3)	
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	12	12	12	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	40%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	30%	30%	30%	30%	30%	30%	
Entreposage extérieur					●		
Usage mixte	●	●	●				
Usage multiple		●	●			●	
Projet intégré	●	●	●	●		●	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

- (1) C201, C203
- (2) C501
- (3) R101, R108

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-10-2018	1er mai 2019
197-03-2020	16-déc-20

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-501

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local		●						
C2 Commerce artériel					● (2)	● (3)		
C3 Restauration			●					
C4 Divertissement			●					
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								● (4)
C7 Services pétroliers			●					
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public				●				
P2 Utilité publique								
R - Récréatif								
R1 Extensif					● (1)			
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole								
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	10	10	10	10	10	10	10	10
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	5 / 10	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	20%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	8 000	3 000	3 000
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45	45
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	45	45
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres	●							
Location en court séjour								
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques	●							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%
Entreposage extérieur								
Usage mixte	●	●						
Usage multiple		●	●		●	●	●	●
Projet intégré	●	●	●	●	●	●	●	●

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

- (1) R101, R108
- (2) C210
- (3) C209
- (4) C607

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-06-2014	02-sept-14
197-05-2016	13-oct-16
197-08-2016	24-janv-17
197-03-2020	16-déc-20

Date: 24 janvier 2017

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-502

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce local		●				
C2 Commerce artériel			● (1)			
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
I - Industriel						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale					● (3)	
I3 Autres industries						
P - Institutionnel et public						
P1 Institutionnel et public				●		
P2 Utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensif					● (2)	
R2 Intensif						
A - Agricole						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
RN - Ressource naturelle						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	10	10	10	10	10	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	20%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	8 000	3 000	3 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel	●					
Logement additionnel	●					
Location de chambres	●					
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)	●					
Fermette	●					
Garde et pension d'animaux domestiques	●					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)	30%	30%		30%	30%	
Entreposage extérieur						
Usage mixte	●	●				
Usage multiple		●	●		●	
Projet intégré	●	●	●	●	●	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

- (1) C209, C210
- (2) R101, R108
- (3) I212

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-04-2018	01-oct-18
197-03-2020	16-déc-20

Date: 1er octobre 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-503

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local		●					
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration			●				
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public				●			
P2 Utilité publique					●		
R - Récréatif							
R1 Extensif						● (1)	
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	10	10	10	10	10	10	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%	40%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	30%	30%	30%	30%	30%	30%	
Entreposage extérieur					●		
Usage mixte	●	●					
Usage multiple		●	●			●	
Projet intégré	●	●	●	●		●	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) R101, R108

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-504

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale	•						
I3 Autres industries							
I4 Industrie lourde		• (1)					
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public			•				
P2 Utilité publique				•			
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•			
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	10	10	10	10			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75				
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3				
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 500	3 000	3 000	3 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	30%	30%	30%	30%			
Entreposage extérieur		•		•			
Usage mixte							
Usage multiple	•						
Projet intégré	•		•				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) I401

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-505

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-02-2015	15-sept-15
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-déc-20
197-03-2021	31-janv-22

Date: 1er mai 2019

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation								
H1 Unifamiliale	●	●						
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique								
R - Récréatif								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole								
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●							
Mode d'implantation - Jumelé		●						
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2						
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5						
Nombre de logement à l'hectare (min.)	14	14						
Nombre de logement à l'hectare (max.)								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75						
Largeur (min.)	7.3	7.3						
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	40%	40%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	435	435						
Largeur du lot (min.)	15	15						
Profondeur du lot (min.)	28	28						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres	●							
Location en court séjour								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré	●							

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-506

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●	●					
H2 Bifamiliale			●	●			
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale					●		
H5 Habitation collective						●	
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●		●		●	●	
Mode d'implantation - Jumelé		●		●			
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2	2 / 4	2 / 4	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)	14	14	14	14	14	14	
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	435	435	435	435	435	435	
Largeur du lot (min.)	15	15	15	15	15	15	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré	●	●	●	●	●	●	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-déc-20

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-507

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
I - Industriel						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
P - Institutionnel et public						
P1 Institutionnel et public			• (1)			
P2 Utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensif	•					
R2 Intensif						
A - Agricole						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
RN - Ressource naturelle						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	•	•				
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	7.5	5				
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 5	2 / 5				
Marge - Arrière (min.)	7.5	9				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 3				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75				
Largeur (min.)	6	6				
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	30%	30%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	435	500				
Largeur du lot (min.)	15	15				
Profondeur du lot (min.)	28	28				
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel						
Logement additionnel						
Location de chambres						
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur						
Usage mixte						
Usage multiple		•				
Projet intégré		•				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P103

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-02-2021	22-juil-21

Date: 22 juillet 2021

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-508

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif		●					
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●					
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5					
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	2 / 4					
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5					
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75					
Largeur (min.)	7.3	7.3					
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	435	435					
Largeur du lot (min.)	15	15					
Profondeur du lot (min.)	28	28					
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré	●						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-déc-20

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-509

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile		● (1)					
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●					
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5					
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	2 / 4					
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5					
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75					
Largeur (min.)	7.3	7.3					
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	435	435					
Largeur du lot (min.)	15	15					
Profondeur du lot (min.)	28	28					
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré	●	●					

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C607

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-déc-20

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-510

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●	●					
H2 Bifamiliale			●	●			
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective					●		
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●		●		●		
Mode d'implantation - Jumelé		●		●			
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2	2 / 4		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3		
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75		
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	50%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	2	2			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	435	435	435	435	435		
Largeur du lot (min.)	15	15	15	15	15		
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré				●			

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-déc-20

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-511

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●	●					
H2 Bifamiliale			●	●			
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective					●		
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●		●		●		
Mode d'implantation - Jumelé		●		●			
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2	2 / 4		
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75		
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	2	2	9		
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	435	435	435	435	435		
Largeur du lot (min.)	15	15	15	15	15		
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-02-2015	15-sept-15
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-déc-20

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-512

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale		●	●					
H3 Trifamiliale				●	●			
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local						●		
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration							●	
C4 Divertissement							● (1)	
C5 Hébergement							● (2)	
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers							●	
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique								
R - Récréatif								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole								
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé			●		●			
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min. / max.)	5 / 12	5 / 12	5 / 12	5 / 12	5 / 12	5 / 12	5 / 12	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 5	2 / 5	0 / 5	2 / 5	0 / 5	2 / 5	2 / 5	
Marge - Arrière (min.)	9	9	9	9	9	9	9	
Nombre de logement à l'hectare (min.)								
Nombre de logement à l'hectare (max.)						9	9	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 3	1 / 3	1 / 1	1 / 1	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2	2	3	3			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	435	435	435	435	435	435	435	
Largeur du lot (min.)	15	15	15	15	15	15	15	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	28	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres	●							
Location en court séjour								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur								
Usage mixte	●					●		
Usage multiple						●	●	
Projet intégré								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C501

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C405

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-déc-20

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-513

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
I - Industriel						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
P - Institutionnel et public						
P1 Institutionnel et public	•					
P2 Utilité publique		•				
R - Récréatif						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
A - Agricole						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
RN - Ressource naturelle						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	•	•				
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5				
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 5	2 / 5				
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75					
Largeur (min.)	6					
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	30%	30%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	435	435				
Largeur du lot (min.)	15	15				
Profondeur du lot (min.)	28	28				
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel						
Logement additionnel						
Location de chambres						
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur	•	•				
Usage mixte						
Usage multiple	•					
Projet intégré						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-514

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale			•	•				
H3 Trifamiliale					•	•		
H4 Multifamiliale							•	
H5 Habitation collective							•	
H6 Maison mobile								•
C - Commerce								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								•
P2 Utilité publique								
R - Récréatif								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole								
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	•		•		•		•	•
Mode d'implantation - Jumelé		•		•		•		
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2	2 / 4	2 / 4
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	2	2	3	3	9	
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	435	435	435	435	435	435	435	435
Largeur du lot (min.)	15	15	15	15	15	15	15	15
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	28	28
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	•							
Logement additionnel	•							
Location de chambres	•							
Location en court séjour								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette	•							
Garde et pension d'animaux domestiques								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-515

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale		●					
H3 Trifamiliale			●				
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective				●			
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local					●		
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration						●	
C4 Divertissement						● (1)	
C5 Hébergement						● (2)	
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers						●	
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							● (3)
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min. / max)	5 / 12	5 / 12	5 / 12	5 / 12	5 / 12	5 / 12	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 5	2 / 5	2 / 5	2 / 5	2 / 5	2 / 5	2 / 4
Marge - Arrière (min.)	9	9	9	9	9	9	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 2.5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	50%	50%	40 %
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2	3				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	435	435	435	435	435	435	435
Largeur du lot (min.)	15	15	15	15	15	15	15
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	28
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte	●				●		
Usage multiple					●	●	
Projet intégré	●	●	●	●	●	●	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C501
(3) P101 (Centres d'hébergement et de soins de longue durée (public ou privé) uniquement)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C405

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-05-2019	21-02-2020
197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-516

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale		●				
H3 Trifamiliale			●			
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce local				●		
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration					●	
C4 Divertissement					● (1)	
C5 Hébergement					● (2)	
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers					●	
I - Industriel						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
P - Institutionnel et public						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
A - Agricole						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
RN - Ressource naturelle						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min. / max.)	5 / 12	5 / 12	5 / 12	5 / 12	5 / 12	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 5	2 / 5	2 / 5	2 / 5	2 / 5	
Marge - Arrière (min.)	9	9	9	9	9	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	50%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2	3			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	435	435	435	435	435	
Largeur du lot (min.)	15	15	15	15	15	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel	●					
Logement additionnel	●					
Location de chambres	●					
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	●					
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur						
Usage mixte	●			●		
Usage multiple				●	●	
Projet intégré						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C501

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C405

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-517

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective	●					
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
I - Industriel						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
P - Institutionnel et public						
P1 Institutionnel et public		●				
P2 Utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
A - Agricole						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
RN - Ressource naturelle						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●				
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	5	5				
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 5	2 / 5				
Marge - Arrière (min.)	9	9				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75				
Largeur (min.)	6	6				
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	30%	30%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	500	500				
Largeur du lot (min.)	15	15				
Profondeur du lot (min.)	28	28				
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel						
Logement additionnel						
Location de chambres						
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur						
Usage mixte						
Usage multiple		●				
Projet intégré	●	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-518

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale		●					
H3 Trifamiliale			●				
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local				●			
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration					●		
C4 Divertissement					● (1)		
C5 Hébergement					● (2)		
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers					●		
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	5	5	5	5	5		
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 5	2 / 5	2 / 5	2 / 5	2 / 5		
Marge - Arrière (min.)	9	9	9	9	9		
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75		
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3		
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	50%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2	3				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	435	435	435	435	435		
Largeur du lot (min.)	15	15	15	15	15		
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte	●			●			
Usage multiple				●	●		
Projet intégré	●	●	●	●	●		

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C501

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C405

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-déc-20

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-519

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile	●						
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 6						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 1						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45						
Largeur (min.)							
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	1 500						
Largeur du lot (min.)	30						
Profondeur du lot (min.)	45						
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain partiellement desservi. Pour un terrain non desservi ou riverain, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-520

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●	●	●				
H2 Bifamiliale				●	●		
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale						●	
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●			●		●	
Mode d'implantation - Jumelé		●			●		
Mode d'implantation - Contigu			●				
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	0 / 0	2 / 4	0 / 2	2 / 4	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)	14	14	14	14	14	14	
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	6	6	7.3	6	10	
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	435	435	280	435	391	600	
Largeur du lot (min.)	15	15	10	15	13	15	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●						
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour	●						
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques	●						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-08-2018	01-mai-19
PR-197-03-2020	16-déc-20
PR-197-02-2021	22-juil-21

Date: 22 juillet 2021

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-521

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	435						
Largeur du lot (min.)	15						
Profondeur du lot (min.)	28						
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-522

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce local	•					
C2 Commerce artériel		•				
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile			• (1)			
C7 Services pétroliers						
I - Industriel						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
P - Institutionnel et public						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
A - Agricole						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
RN - Ressource naturelle						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	•	•				
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5				
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	2 / 4				
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 1,5	1 / 1,5				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75				
Largeur (min.)	7.3	7.3				
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	40%	40%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	435	435				
Largeur du lot (min.)	15	15				
Profondeur du lot (min.)	28	28				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	•					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel	•					
Logement additionnel	•					
Location de chambres	•					
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur						
Usage mixte						
Usage multiple	•	•				
Projet intégré						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C603

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-523

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale	●	●					
H4 Multifamiliale			●	●	●	●	
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●		●				
Mode d'implantation - Jumelé		●		●			
Mode d'implantation - Contigu					●	●	
Marge - Avant (min. / max.)	4	4	5	5	5	5	
Marge - Latérale (min. / totale)	2/4	0/2	2/4	0/2	0/2	0/2	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	2/3	2/3	2/3	2/3	2/3	2/3	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	85	85	85	85	
Largeur (min.)	7.3	7.3	10	10	10	10	
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	3	3	30	30	30	30	
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	500	500	1 000	1 000	650 (1)	300 (2)	
Largeur du lot (min.)	15	15	28	28	20 (1)	10 (2)	
Profondeur du lot (min.)	30	30	35	35	30 (1)	30 (2)	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	10%	10%	10%	10%	10%	10%	
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

- (1) : Bâtiments de coin dans les habitations contigües
- (2) : Bâtiments du milieu dans les habitations contigües

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-02-2021	22-juil-21

Date : 22 juillet 2021

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-524

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce local	●					
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration	●					
C4 Divertissement	● (1)					
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers			●			
I - Industriel						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
P - Institutionnel et public						
P1 Institutionnel et public		●				
P2 Utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
A - Agricole						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
RN - Ressource naturelle						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé	●	●				
Mode d'implantation - Contigu	●	●				
Marge - Avant (min./ max.)	7,5 / 10	7,5 / 10	7,5 / 10			
Marge - Latérale (min. / totale)	5 / 10	5 / 10	5 / 10			
Marge - Arrière (min.)	9	9	9			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	80	80	80			
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3			
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	1 200	1 200	1 200			
Largeur du lot (min.)	25	25	25			
Profondeur du lot (min.)	30	30	30			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel						
Logement additionnel						
Location de chambres						
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur						
Usage mixte						
Usage multiple	●	●	●			
Projet intégré						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C405

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
P-197-02-2021	22-juil-21

Date: 22 juillet 2021

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-525

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•	•					
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•						
Mode d'implantation - Jumelé		•					
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5					
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2					
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75					
Largeur (min.)	7.3	7.3					
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	435	435					
Largeur du lot (min.)	15	15					
Profondeur du lot (min.)	28	28					
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres	•						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré	•						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-526

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce local		●				
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
I - Industriel						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
P - Institutionnel et public						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
A - Agricole						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
RN - Ressource naturelle						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●				
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5				
Marge - Latérale (min. / totale)	5 / 10	5 / 10				
Marge - Arrière (min.)	9	9				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	80				
Largeur (min.)	7.3	7.3				
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	40%	80%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	435	1 200				
Largeur du lot (min.)	15	25				
Profondeur du lot (min.)	28	30				
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel	●					
Logement additionnel	●					
Location de chambres	●					
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	●					
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur						
Usage mixte						
Usage multiple		●				
Projet intégré						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-527

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	6						
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	435						
Largeur du lot (min.)	15						
Profondeur du lot (min.)	28						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
194-04-2017	17-juil-17
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-12-2020

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-527-1

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●	●					
H2 Bifamiliale			●	●			
H3 Trifamiliale					●	●	
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●		●		●		
Mode d'implantation - Jumelé		●		●		●	
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	6	6	6	6	6	6	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	3	3	3	3	3	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75 (A)	75 (A)	75 (A)	75 (A)	75	75	
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	2	2	3	3	
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	435	435	435	435	435	435	
Largeur du lot (min.)	15	15	15	15	15	15	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●	●					
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(A) La superficie minimale d'implantation au sol d'une habitation unifamiliale et bifamiliale est fixée à 75 m² et elle peut être réduite à 60 m² si l'habitation compte deux étages (cottage).

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-04-2017	17-juil-17
PR-197-03-2020	16-déc-20
PR-197-02-2021	22-juil-21

Date: 22 juillet 2021

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-528

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	435						
Largeur du lot (min.)	15						
Profondeur du lot (min.)	28						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-déc-20

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-529

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale		•					
H3 Trifamiliale			•				
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local				•			
C2 Commerce artériel					•		
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile						• (1)	
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	2 / 4	2 / 4	2 / 4	2 / 4	2 / 4	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2	3				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	435	435	435	435	435	435	
Largeur du lot (min.)	15	15	15	15	15	15	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres	•						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte	•			•			
Usage multiple				•	•	•	
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C607

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-déc-20

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-530

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale					
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Commerce local	•				
C2 Commerce artériel		•(1)			
C3 Restauration		•			
C4 Divertissement			•		
C5 Hébergement					
C6 Commerce automobile					
C7 Services pétroliers			•(2)		
I - Industriel					
I1 Centre de recherche				•	
I2 Légère et artisanale				•	
I3 Autres industries					
P - Institutionnel et public					
P1 Institutionnel et public					
P2 Utilité publique					
R - Récréatif					
R1 Extensif					
R2 Intensif					
A - Agricole					
A1 Activité agricole LPTAA					
A2 Activité agricole					
RN - Ressource naturelle					
RN1 Activité forestière					
RN2 Activité extractive					
RN3 Autres ressources naturelles					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	
Mode d'implantation - Jumelé					
Mode d'implantation - Contigu					
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	5 / 10	5 / 10	5 / 10	5 / 10	
Marge - Arrière (min.)	9	9	9	9	
Nombre de logement à l'hectare (min.)					
Nombre de logement à l'hectare (max.)					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	80	80	80	80	
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)					
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du lot - m ² (min.)	1 200	1 200	1 200	1 200	
Largeur du lot (min.)	25	25	25	25	
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Activité professionnelle à domicile					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale					
Logement intergénérationnel					
Logement additionnel					
Location de chambres					
Location en court séjour					
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					
Garde et pension d'animaux domestiques					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Espace naturel (% min.)					
Entreposage extérieur	•	•	•	•	
Usage mixte					
Usage multiple	•	•	•	•	
Projet intégré					

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C209, C210 et C211

NOTES

(2) Le nombre de lots sur lesquels un usage de la classe C7 (services pétroliers) est exercé est limité à un (1) dans la zone

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-01-2016	02-mai-16
PR-197-08-2018	01-mai-19
PR-197-02-2021	22-juil-21
PR-197-03-2022	12-juil-22
PR-197-02-2023-R	26-juil-23

Date: 12 juillet 2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-531

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●	●					
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé		●					
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5					
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2					
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5					
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75					
Largeur (min.)	7.3	6					
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	435	435					
Largeur du lot (min.)	15	15					
Profondeur du lot (min.)	28	28					
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-déc-20

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-532

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●	●					
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé		●					
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5					
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2					
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5					
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75					
Largeur (min.)	7.3	6					
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	435	435					
Largeur du lot (min.)	15	15					
Profondeur du lot (min.)	28	28					
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-déc-20

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-533

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	●		●					
H2 Bifamiliale			●	●				
H3 Trifamiliale					●	●		
H4 Multifamiliale							●	
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local		●						
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique								
R - Récréatif								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole								
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé			●	●				
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	4	4	4	4	4	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	2 / 4	2/4	2/4	0/2	2/4	2/4	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)								
Nombre de logement à l'hectare (max.)								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1/3	2/3	2/3	2/3	2/3	2/3	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	85	85	85	85	85	
Largeur (min.)	7.3	7.3	10	10	10	10	10	
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	435	391	435	500	500	500	1 000	
Largeur du lot (min.)	15	13	15	15	15	15	28	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	30	30	30	35	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●		●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●		●					
Logement intergénérationnel	●		●					
Logement additionnel	●		●					
Location de chambres	●		●					
Location en court séjour								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur								
Usage mixte		●						
Usage multiple		●						
Projet intégré	●		●	●	●	●	●	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-08-2018	01-mai-19
PR-197-03-2020	16-déc-20
PR-197-02-2021	22-juil-21

Date: 22 juillet 2021

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce local	●					
C2 Commerce artériel		● (1)				
C3 Restauration		●				
C4 Divertissement		●				
C5 Hébergement		● (2)				
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers		●				
I - Industriel						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
P - Institutionnel et public						
P1 Institutionnel et public			●			
P2 Utilité publique				●		
R - Récréatif						
R1 Extensif					● (3)	
R2 Intensif						
A - Agricole						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
RN - Ressource naturelle						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	12	12	12	
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel						
Logement additionnel						
Location de chambres						
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)	30%	30%	30%	30%	30%	
Entreposage extérieur				●		
Usage mixte	●	●				
Usage multiple	●	●			●	
Projet intégré	●	●	●		●	

Zone PI-534

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

USAGE(S) spécifiquement autorisés

- (1) C201, C203
- (2) C501
- (3) R101, R108

USAGE(S) spécifiquement prohibés

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-02-2021	22-juil-21

Date: 22 juillet 2021

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-535

Pôle local

**Ville de Brownsburg-
Chatham**

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●	●					
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé		●					
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5					
Marge - Latérale (min. / totale)	2/4	0/2					
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5					
Nombre de logement à l'hectare (min.)	14	14					
Nombre de logement à l'hectare (max.)							

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75					
Largeur (min.)	7.3	6					
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m ² (min.)	435	435					
Largeur du lot (min.)	15	15					
Profondeur du lot (min.)	28	28					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activité professionnelle à domicile	●	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●	●					
Logement intergénérationnel	●	●					
Logement additionnel	●	●					
Location de chambres							
Location en court séjour	●	●					
Gîte touristique (B&B)							
Ferme	●	●					
Garde et pension d'animaux domestiques							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-02-2023-R	26-juil-23

Date: 26 juillet 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone R-600

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce local		● (1)				
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
I - Industriel						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
P - Institutionnel et public						
P1 Institutionnel et public			● (2)			
P2 Utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
A - Agricole						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
RN - Ressource naturelle						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75			
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3			
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	1 500	1 500	1 500			
Largeur du lot (min.)	15	15	15			
Profondeur du lot (min.)	28	28	28			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale	●					
Logement intergénérationnel	●					
Logement additionnel	●					
Location de chambres	●					
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)	●					
Fermette	●					
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur						
Usage mixte						
Usage multiple						
Projet intégré						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

- (1) C113
- (2) P108 (cimetière uniquement)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain partiellement desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone R-602

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●	●				●	
H2 Bifamiliale			●	●			
H3 Trifamiliale					●		
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé			●		●	●	
Mode d'implantation - Jumelé	●			●			
Mode d'implantation - Contigu		●					
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	0 / 2	0 / 0	2 / 4	0 / 2	2 / 4	3 / 6	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)	16	16	16	16	16	16	
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	6	6	7.3	6	7.3	6	
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	391	280	435	391	600	435	
Largeur du lot (min.)	13	10	15	13	15	15	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●	●				●	
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●					●	
Logement additionnel	●					●	
Location de chambres	●					●	
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette						●	
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-08-2018	1er mai 2019
PR-197-03-2020	16-déc-20
PR-197-02-2021	22-juil-21

Date: 22 juillet 2021

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone R-603

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale			•	•		
H3 Tritifamiliale					•	
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
I - Industriel						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
P - Institutionnel et public						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
A - Agricole						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
RN - Ressource naturelle						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	•		•		•	
Mode d'implantation - Jumelé		•		•		
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2	2 / 4	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	6	7.3	6	7.3	
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	2	2	3	
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	435	391	435	391	600	
Largeur du lot (min.)	15	13	15	13	15	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	•					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel	•					
Logement additionnel	•					
Location de chambres	•					
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)	•					
Fermette	•					
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur						
Usage mixte						
Usage multiple						
Projet intégré						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone R-604

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale			•	•		
H3 Trifamiliale					•	
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
I - Industriel						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
P - Institutionnel et public						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
A - Agricole						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
RN - Ressource naturelle						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	•		•		•	
Mode d'implantation - Jumelé		•		•		
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2	2 / 4	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	6	7.3	6	7.3	
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	2	2	3	
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	435	391	435	391	600	
Largeur du lot (min.)	15	13	15	13	15	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	•					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel	•					
Logement additionnel	•					
Location de chambres	•					
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)	•					
Fermette	•					
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur						
Usage mixte						
Usage multiple						
Projet intégré						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone R-605

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	435						
Largeur du lot (min.)	15						
Profondeur du lot (min.)	28						
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone R-606

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•	•					
H2 Bifamiliale			•	•			
H3 Trifamiliale					•		
H4 Multifamiliale						•	
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•		•		•	•	
Mode d'implantation - Jumelé		•		•			
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2	2 / 4	2 / 4	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	6	7.3	6	7.3	10	
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	2	2	3	6	
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	435	391	435	391	600	800	
Largeur du lot (min.)	15	13	15	13	15	15	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres	•						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	•						
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-12-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone R-607

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	5						
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	65						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	435						
Largeur du lot (min.)	15						
Profondeur du lot (min.)	28						
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone R-608

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	435						
Largeur du lot (min.)	15						
Profondeur du lot (min.)	28						
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-déc-20
197-05-2022	12-déc-22

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone R-609

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•	•			
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce local	• (1)					
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
I - Industriel						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
P - Institutionnel et public						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
A - Agricole						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
RN - Ressource naturelle						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	•					
Mode d'implantation - Jumelé		•				
Mode d'implantation - Contigu			•			
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	0 / 0			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75			
Largeur (min.)	7.3	6	6			
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	1			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	435	391	280			
Largeur du lot (min.)	15	13	10			
Profondeur du lot (min.)	28	28	28			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	•					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel	•					
Logement additionnel	•					
Location de chambres	•					
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)	•					
Fermette	•					
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur						
Usage mixte						
Usage multiple						
Projet intégré						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C102 (uniquement autorisé les produits alimentaires: pâtisserie, confiserie et boulangerie)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-06-2017	27-sept-17
197-03-2020	16-12-2020

Date: 27 septembre 2017

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone R-610

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	435						
Largeur du lot (min.)	15						
Profondeur du lot (min.)	28						
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone R-611

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	435						
Largeur du lot (min.)	15						
Profondeur du lot (min.)	28						
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone R-614

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale			•	•		
H3 Trifamiliale					•	
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
I - Industriel						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
P - Institutionnel et public						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
A - Agricole						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
RN - Ressource naturelle						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	•		•		•	
Mode d'implantation - Jumelé		•		•		
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2	2 / 4	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	6	7.3	6	7.3	
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	2	2	3	
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	435	391	435	391	600	
Largeur du lot (min.)	15	13	15	13	15	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	•					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel	•					
Logement additionnel	•					
Location de chambres	•					
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)	•					
Fermette	•					
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur						
Usage mixte						
Usage multiple						
Projet intégré						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-12-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone R-615

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	●	●	●					
H2 Bifamiliale				●	●			
H3 Trifamiliale						●	●	
H4 Multifamiliale								●
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique								
R - Récréatif								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole								
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●			●		●		●
Mode d'implantation - Jumelé		●			●		●	
Mode d'implantation - Contigu			●					
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	0 / 0	2 / 4	0 / 2	2 / 4	2 / 4	2 / 4
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	6	7.5	7.5	7.5	7.5
Nombre de logement à l'hectare (min.)	14	14	14	14	14	14	14	14
Nombre de logement à l'hectare (max.)								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	7	7	7.3	7	10	10	10
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	45%	40%	40%	40%	40%	40%
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	435	391	185	435	391	600	600	800
Largeur du lot (min.)	15	13	7	15	13	15	15	15
Profondeur du lot (min.)	28	28	25	28	28	28	28	28
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel								
Logement additionnel								
Location de chambres								
Location en court séjour								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré	●	●	●	●	●	●	●	●

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-12-2020
PR-197-04-2022	27-juil-22

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone R-616

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●	●					
H2 Bifamiliale			●	●			
H3 Trifamiliale					●		
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel					● (1)		
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●		●		●	●	
Mode d'implantation - Jumelé		●		●			
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2	2 / 4	2 / 4	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)	14	14	14	14	14	14	
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	6	7.3	6	7.3	7.3	
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	435	391	435	391	600	435	
Largeur du lot (min.)	15	13	15	13	15	15	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré	●						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C212

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-12-2020

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone R-617

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	435						
Largeur du lot (min.)	15						
Profondeur du lot (min.)	28						
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone R-618

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•	•					
H2 Bifamiliale			•	•			
H3 Tritifamiliale					•		
H4 Multifamiliale						•	
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•		•		•	•	
Mode d'implantation - Jumelé		•		•			
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2	2 / 4	2 / 4	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	6	7.3	6	7.3	10	
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	2	2	3	6	
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	435	391	435	391	600	800	
Largeur du lot (min.)	15	13	15	13	15	15	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres	•						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	•						
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone R-619

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	435						
Largeur du lot (min.)	15						
Profondeur du lot (min.)	28						
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone R-620

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale		●				
H3 Trifamiliale			●	●		
H4 Multifamiliale					●	
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
I - Industriel						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
P - Institutionnel et public						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
A - Agricole						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
RN - Ressource naturelle						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé			●	●		
Mode d'implantation - Jumelé				●		
Mode d'implantation - Contigu	●	●				
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	0 / 0	0 / 0	2 / 4	0 / 2	3,75 / 7,5	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1,5 / 2,5	2 / 2,5	2 / 2,5	2 / 2,5	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	6	6	7.3	7.3	10	
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	50%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2	3	3	8	
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	217	435	435	435	700	
Largeur du lot (min.)	7.5	15	15	13	21.5	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	33	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel	●					
Logement additionnel	●					
Location de chambres	●					
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)	●					
Fermette	●					
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur						
Usage mixte						
Usage multiple						
Projet intégré	●	●	●	●	●	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone R-621 (1/2)

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	• (C)	• (D,E)	•	•	•			
H2 Bifamiliale						•	•	
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								•
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique								
R - Récréatif								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole								
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	•	•				•		•
Mode d'implantation - Jumelé			•				•	
Mode d'implantation - Contigu				•	•			
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	2 / 4	0 / 2	0 / 0	(F)	2 / 4	0 / 2	2 / 4
Marge - Arrière (min.)	6	6	6	6		6	7.5	7.5
Nb de logement/Ha (min.)	16	16	16	16	16	16	16	16
Nb de logement/Ha (max.)								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1,5 / 2	1 / 1	1 / 2	1 / 2	1 / 2
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	80	75	50 (B)	62 (G)	75	75	
Largeur (min.)	7.3	7.3	6	6	7.3	7.3	6	10
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	30%	40%	40%	40%	40%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	1	1	2			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	435	435	391	280	280	435	391	800
Largeur du lot (min.)	15	15	13	10	10	15	13	15
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	28	28
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•	•	•					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	•	•	•					
Logement additionnel	•	•	•					
Location de chambres								
Location en court séjour								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette	•							
Garde et pension d'animaux domestiques								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré	•	•	•	•				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) H5 uniquement comme usage complémentaire à un usage P1

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

- (A) Les usages faits en complémentarité avec un usage P1 peuvent s'implanter sur le même site sans norme de lotissement.
- (B) La superficie minimale de plancher est fixée à 85 m.c.
- (C) Spécifiquement pour les habitations de type cottage (2 étages)
- (D) Spécifiquement pour les habitations de type bungalow (1 étage)
- (E) La sup. d'implantation min. exclut les garages attenants pour les habitations de 1 étage.
- (F) Les lots de bout doivent respecter la marge latérale prescrite alors que les lots intérieurs auront une marge latérale 0.
- (G) La superficie minimale de plancher est fixée à 62 m.c.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2015	15-sept-15
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-12-2020

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone R-621 (2/2)

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective	● (1)						
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public		● (A)					
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●	●					
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5					
Marge - Latérale (min. / totale)	5 / 10	5 / 10					
Marge - Arrière (min.)							
Nb de logement/Ha (min.)	16						
Nb de logement/Ha (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	2 / 2					
Sup. d'implantation - m ² (min.)		200					
Largeur (min.)	7.3	7.3					
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	435						
Largeur du lot (min.)	15						
Profondeur du lot (min.)	28						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple		●					
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) H5 uniquement comme usage complémentaire à un usage P1

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(A) Les usages faits en complémentarité avec un usage P1 peuvent s'implanter sur le même site sans norme de lotissement.
 (B) La superficie minimale de plancher est fixée à 85 m.c.
 (C) Spécifiquement pour les habitations de type cottage (2 étages)
 (D) Spécifiquement pour les habitations de type bungalow (1 étage)
 (E) La sup. d'implantation min. exclut les garages attenants pour les habitations de 1 étage.
 (F) Les lots de bout doivent respecter la marge latérale prescrite alors que les lots intérieurs auront une marge latérale 0.
 (G) La superficie minimale de plancher est fixée à 62 m.c.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2015	15-sept-15
197-08-2018	01-mai-19

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone R-622

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	435						
Largeur du lot (min.)	15						
Profondeur du lot (min.)	28						
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone R-623

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 1						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	65						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	435						
Largeur du lot (min.)	15						
Profondeur du lot (min.)	28						
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Fermette	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone R-624

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	●	●	●	●				
H2 Bifamiliale					●	●		
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale							●	
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique								
R - Récréatif								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole								
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●				●		●	
Mode d'implantation - Jumelé		●				●		
Mode d'implantation - Contigu			●	●				
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	0 / 0	(B)	2 / 4	0 / 2	2 / 4	
Marge - Arrière (min.)	7.5	6	6		6	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)	16	16	16	16	16	16	16	
Nombre de logement à l'hectare (max.)								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2	1,5 / 2	1 / 1	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	50 (A)	62 (C)	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	6	6	7.3	7.3	6	10	
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	30%	30%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	435	391	280	280	435	391	800	
Largeur du lot (min.)	15	13	10	10	15	13	15	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	28	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres	●							
Location en court séjour								
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré	●	●	●	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(A) La superficie minimale de plancher est fixée à 85 m.c.

(B) Les lots de bout doivent respecter la marge latérale prescrite alors que les lots intérieurs auront une marge latérale 0.

(C) La superficie minimale de plancher est fixée à 62 m.c.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-12-2020

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone R-625

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•	•	•	•			
H2 Bifamiliale					•	•	
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							•
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•				•		•
Mode d'implantation - Jumelé		•				•	
Mode d'implantation - Contigu			•	•			
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	0 / 0	(B)	2 / 4	0 / 2	2 / 4
Marge - Arrière (min.)	7.5	6	6		6	7.5	7.5
Nombre de logement à l'hectare (min.)	16	16	16	16	16	16	16
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2	1,5 / 2	1 / 1	1 / 2	1 / 2	1 / 2
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	50 (A)	62 (C)	75	75	75
Largeur (min.)	7.3	6	6	7.3	7.3	6	10
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	30%	30%	40%	40%	40%
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	435	391	280	280	435	391	800
Largeur du lot (min.)	15	13	10	10	15	13	15
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	28
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•	•					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré	•	•	•	•			

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(A) La superficie minimale de plancher est fixée à 85 m.c.

(B) Les lots de bout doivent respecter la marge latérale prescrite alors que les lots intérieurs auront une marge latérale 0.

(C) La superficie minimale de plancher est fixée à 62 m.c.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-12-2020

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone R-626

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1 Unifamiliale	●	●	●						
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
I - Industriel									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
P - Institutionnel et public									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique									
R - Récréatif									
R1 Extensif									
R2 Intensif									
A - Agricole									
A1 Activité agricole LPTAA									
A2 Activité agricole									
RN - Ressource naturelle									
RN1 Activité forestière									
RN2 Activité extractive									
RN3 Autres ressources naturelles									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	●								
Mode d'implantation - Jumelé		●							
Mode d'implantation - Contigu			●						
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	0 / 0						
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5						
Nombre de logement à l'hectare (min.)									
Nombre de logement à l'hectare (max.)									
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75						
Largeur (min.)	7.3	6	6						
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m ² (min.)	435	391	280						
Largeur du lot (min.)	15	13	10						
Profondeur du lot (min.)	28	28	28						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	●								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	●								
Logement additionnel	●								
Location de chambres	●								
Location en court séjour									
Gîte touristique (B&B)	●								
Fermette	●								
Garde et pension d'animaux domestiques									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-12-2020

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone R-627

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●	●	●				
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé		●					
Mode d'implantation - Contigu			●				
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5				
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	0 / 0				
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5				
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75				
Largeur (min.)	7.3	6	6				
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	1				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	435	391	280				
Largeur du lot (min.)	15	13	10				
Profondeur du lot (min.)	28	28	28				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	●						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	●						
Logement additionnel	●						
Location de chambres	●						
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)	●						
Ferme	●						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-12-2020

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone R-628

Résidentielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	●	●						
H2 Bifamiliale			●	●				
H3 Trifamiliale					●			
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel						● (1)		
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale							● (2)	
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique								
R - Récréatif								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole								
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●		●		●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé		●		●				
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2	2 / 4	2 / 4	2 / 4	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)	14	14	14	14	14	14		
Nombre de logement à l'hectare (max.)								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	6	7.3	6	7.3	7.3	7.5	
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	435	391	435	391	600	435	435	
Largeur du lot (min.)	15	13	15	13	15	15	15	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	28	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres	●							
Location en court séjour								
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette	●							
Garde et pension d'animaux domestiques								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré	●							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C212
(2) I213

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-01-2020	24-avr-20
197-03-2020	16-12-2020

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone R-629

Résidentielle

Ville de Brownsburg-
Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale	●	●					
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé		●					
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5					
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2					
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5					
Nombre de logement à l'hectare (min.)	14	14					
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1/3	1/3					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75					
Largeur (min.)	7.3	7					
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%	40%					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	600	600					
Largeur du lot (min.)	15	15					
Profondeur du lot (min.)	28	28					
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	60%	60%					
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré	●	●					

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-12-2020
197-02-2023-D1	26-07-2023

Date: 26 juillet 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Cv-700

Centre-ville

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public	●						
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	4 / 8						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 3						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	580						
Largeur du lot (min.)	20						
Profondeur du lot (min.)	28						
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple	●						
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Cv-701

Centre-ville

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public	●						
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	4 / 8						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 3						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	40%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	580						
Largeur du lot (min.)	250						
Profondeur du lot (min.)	28						
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple	●						
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Cv-702

Centre-ville

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale			•	•				
H3 Trifamiliale					•			
H4 Multifamiliale						•		
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local							•	
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique								•(1)
R - Récréatif								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole								
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	•		•		•		•	•
Mode d'implantation - Jumelé		•		•				
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	4
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2	2 / 4	2 / 4	2 / 4	2 / 4
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	75	40
Largeur (min.)	7.3	6	7.3	6	7.3	7.3	7.3	5
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	2	2	3	9		
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	435	391	435	391	600	600	435	435
Largeur du lot (min.)	15	13	15	13	15	15	15	13
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	28	28
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	•							
Logement additionnel	•							
Location de chambres	•							
Location en court séjour								
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette								
Garde et pension d'animaux domestiques								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P205

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-07-2021	04-04-2022

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Cv-703

Centre-ville

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
I - Industriel						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
P - Institutionnel et public						
P1 Institutionnel et public	•					
P2 Utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
A - Agricole						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
RN - Ressource naturelle						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	•	•				
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5				
Marge - Latérale (min. / totale)	4 / 8	4 / 8				
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2,5				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75					
Largeur (min.)	7.3					
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	40%	40%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000				
Largeur du lot (min.)	25	25				
Profondeur du lot (min.)						
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel						
Logement additionnel						
Location de chambres						
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur	•	•				
Usage mixte						
Usage multiple	•	•				
Projet intégré						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P204

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Cv-704

Centre-ville

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation					
H1 Unifamiliale	●				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective		●			
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Commerce local			●		
C2 Commerce artériel					
C3 Restauration					
C4 Divertissement					
C5 Hébergement					
C6 Commerce automobile					
C7 Services pétroliers					
I - Industriel					
I1 Centre de recherche					
I2 Légère et artisanale					
I3 Autres industries					
P - Institutionnel et public					
P1 Institutionnel et public				●	
P2 Utilité publique					
R - Récréatif					
R1 Extensif					
R2 Intensif					
A - Agricole					
A1 Activité agricole LPTAA					
A2 Activité agricole					
RN - Ressource naturelle					
RN1 Activité forestière					
RN2 Activité extractive					
RN3 Autres ressources naturelles					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé					
Mode d'implantation - Contigu					
Marge - Avant (min.)	3	3	3	3	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	2 / 4	2 / 4	2 / 4	
Marge - Arrière (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	
Largeur (min.)	6	6	6	6	
Profondeur (min.)					
Taux d'implantation (max.)	60%	60%	60%	60%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	8			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du lot - m ² (min.)	435	435	435	435	
Largeur du lot (min.)	15	15	15	15	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Activité professionnelle à domicile	●				
Entreprise artisanale ou semi-artisanale					
Logement intergénérationnel	●				
Logement additionnel	●				
Location de chambres	●				
Location en court séjour					
Gîte touristique (B&B)	●				
Fermette					
Garde et pension d'animaux domestiques					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Espace naturel (% min.)					
Entreposage extérieur				●	
Usage mixte	●		●		
Usage multiple			●	●	
Projet intégré			●		

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-05-2022	12-déc-22

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Cv-705

Centre-ville

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce local	●					
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
I - Industriel						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
P - Institutionnel et public						
P1 Institutionnel et public		●				
P2 Utilité publique			● (1)			
R - Récréatif						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
A - Agricole						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
RN - Ressource naturelle						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	3	3	3			
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	2 / 4	2 / 4			
Marge - Arrière (min.)	4	4	4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75				
Largeur (min.)	6	6				
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	80%	80%	80%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	580	580	580			
Largeur du lot (min.)	20	250	250			
Profondeur du lot (min.)	28	28	28			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel						
Logement additionnel						
Location de chambres						
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur		●	●			
Usage mixte						
Usage multiple	●	●				
Projet intégré						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P204

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Cv-706

Centre-ville (feuille 1 de 2)

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•	•					
H2 Bifamiliale				•	•	•		
H3 Trifamiliale							•	•
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique								
R - Récréatif								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole								
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	•			•			•	
Mode d'implantation - Jumelé		•			•			•
Mode d'implantation - Contigu			•			•		
Marge - Avant (min. / max.)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 4	0 / 0	2 / 4	0 / 4	0 / 0	2 / 4	0 / 4
Marge - Arrière (min.)	4	4	4	4	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	6	6	6	6	6	6	6	6
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	1	2	2	2	3	3
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	435	435	435	435	435	435	435	435
Largeur du lot (min.)	15	15	15	15	15	15	15	15
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	28	28
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	•							
Logement additionnel	•							
Location de chambres	•							
Location en court séjour								
Gîte touristique (B&B)	•							
Fermette								
Garde et pension d'animaux domestiques								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur								
Usage mixte	•	•	•					
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C501, C502

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-08-2017	06-déc-17

Date: 6 décembre 2017

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Cv-706

Centre-ville (feuille 2 de 2)

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale	•							
H4 Multifamiliale		•						
H5 Habitation collective			•					
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local				•	•	•		
C2 Commerce artériel				•	•	•		
C3 Restauration				•	•	•		
C4 Divertissement				• (1)	• (1)	• (1)		
C5 Hébergement				• (2)	• (2)	• (2)		
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers							•	
I - Industriel								
I1 Centre de recherche				• (3)	• (3)	• (3)		
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								•
P2 Utilité publique								
R - Récréatif								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole								
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé		•	•	•			•	•
Mode d'implantation - Jumelé					•			
Mode d'implantation - Contigu	•						•	
Marge - Avant (min. / max.)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Latérale (min. / totale)	0 / 0	2 / 4	2 / 4	2 / 4	0 / 4	0 / 0	2 / 4	2 / 4
Marge - Arrière (min.)	4	4	4	4	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	6	6	6	6	6	6	6	6
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	3	8						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	435	435	435	435	435	435	435	435
Largeur du lot (min.)	15	15	15	15	15	15	15	15
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	28	28
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel								
Logement additionnel								
Location de chambres								
Location en court séjour								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								
Garde et pension d'animaux domestiques								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur								
Usage mixte				•	•	•		
Usage multiple				•	•	•		
Projet intégré								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C501, C502
(3) I102

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C405

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-08-2017	06-déc-17

Date: 6 décembre 2017

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone Cv-706-1																	
Annexe 3 du Règlement de zonage																								
GROUPES ET CLASSES D'USAGES							Ville de Brownsburg-Chatham																	
H - Habitation							USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)																	
H1 Unifamiliale							(2) C501, C502																	
H2 Bifamiliale																								
H3 Trifamiliale																								
H4 Multifamiliale																								
H5 Habitation collective																								
H6 Maison mobile																								
C - Commerce							USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)																	
C1 Commerce local	●	●	●				(1) C405																	
C2 Commerce artériel	●	●	●																					
C3 Restauration	●	●	●																					
C4 Divertissement	● (1)	● (1)	● (1)																					
C5 Hébergement	● (2)	● (2)	● (2)																					
C6 Commerce automobile																								
C7 Services pétroliers				●																				
I - Industriel																								
I1 Centre de recherche																								
I2 Légère et artisanale																								
I3 Autres industries																								
P - Institutionnel et public																								
P1 Institutionnel et public						●																		
P2 Utilité publique																								
R - Récréatif																								
R1 Extensif																								
R2 Intensif																								
A - Agricole																								
A1 Activité agricole LPTAA																								
A2 Activité agricole																								
RN - Ressource naturelle																								
RN1 Activité forestière																								
RN2 Activité extractive																								
RN3 Autres ressources naturelles																								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL																								
Mode d'implantation - Isolé	●			●	●																			
Mode d'implantation - Jumelé		●																						
Mode d'implantation - Contigu			●																					
Marge - Avant (min. / max.)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6																			
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 4	0 / 0	2 / 4	2 / 4																			
Marge - Arrière (min.)	4	4	4	4	4																			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL																								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3																			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75																			
Largeur (min.)	6	6	6	6	6																			
Profondeur (min.)																								
Taux d'implantation (max.)	60%	60%	60%	60%	60%																			
Nbre de logements par bâtiment (max.)																								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)																								
Superficie du lot - m ² (min.)	435	435	435	435	435																			
Largeur du lot (min.)	15	15	15	15	15																			
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28																			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION																								
Activité professionnelle à domicile																								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale																								
Logement intergénérationnel																								
Logement additionnel																								
Location de chambres																								
Location en court séjour																								
Gîte touristique (B&B)																								
Fermette																								
Garde et pension d'animaux domestiques																								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							MODIFICATIONS																	
Espace naturel (% min.)																								
Entreposage extérieur																								
Usage mixte	●	●	●																					
Usage multiple	●	●	●																					
Projet intégré																								
							<p>Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.</p>																	
							<table border="1"> <tr> <td>No. de règlement</td> <td>Entrée en vigueur</td> </tr> <tr> <td>197-07-2016</td> <td>12-déc-16</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table>		No. de règlement	Entrée en vigueur	197-07-2016	12-déc-16												
No. de règlement	Entrée en vigueur																							
197-07-2016	12-déc-16																							
							Date: 12 décembre 2016																	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Cv-707

Centre-ville (feuille 1 de 2)

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale			•	•				
H3 Trifamiliale					•	•		
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local							•	•
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								
P2 Utilité publique								
R - Récréatif								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole								
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	•		•		•		•	
Mode d'implantation - Jumelé		•		•		•		•
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min. / max.)	5 / 8	5 / 8	5 / 8	5 / 8	5 / 8	5 / 8	5 / 8	5 / 8
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2	2 / 4	0 / 2
Marge - Arrière (min.)	4	4	4	4	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	6	6	6	6	6	6	6	6
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	2	2	3	3		
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	435	435	435	435	435	435	435	435
Largeur du lot (min.)	15	15	15	15	15	15	15	15
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	28	28
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	•	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	•	•						
Logement additionnel	•	•						
Location de chambres	•	•						
Location en court séjour								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								
Garde et pension d'animaux domestiques								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur								
Usage mixte	•						•	•
Usage multiple							•	•
Projet intégré								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C501, C502
(3) C501, 502

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C405

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-10-2014	15-mai-15

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Cv-707

Centre-ville (feuille 2 de 2)

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration	•	•				
C4 Divertissement	• (1)	• (1)				
C5 Hébergement	• (2)	• (2)				
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
I - Industriel						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
P - Institutionnel et public						
P1 Institutionnel et public			•			
P2 Utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
A - Agricole						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
RN - Ressource naturelle						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	•		•			
Mode d'implantation - Jumelé		•				
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	5	8	5			
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2	2 / 4			
Marge - Arrière (min.)	4	4	4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75			
Largeur (min.)	6	6	6			
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	60%	60%	60%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	435	435	435			
Largeur du lot (min.)	15	15	15			
Profondeur du lot (min.)	28	28	28			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel						
Logement additionnel						
Location de chambres						
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur						
Usage mixte	•	•				
Usage multiple	•	•	•			
Projet intégré						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C501, C502

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C405

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-10-2014	15-mai-15

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Cv-708

Centre-ville

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale		●						
H3 Tritrifamiliale			●					
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local				●				
C2 Commerce artériel					●			
C3 Restauration					●			
C4 Divertissement					● (1)			
C5 Hébergement					● (2)			
C6 Commerce automobile					● (4)			
C7 Services pétroliers						●		
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale							● (3)	
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								●
P2 Utilité publique								
R - Récréatif								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole								
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Contigu								
Marge - Avant (min.)	5	5	5	5	5	5	5	5
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 5	2 / 5	2 / 5	2 / 5	2 / 5	2 / 5	2 / 5	2 / 5
Marge - Arrière (min.)	8	8	8	8	8	8	8	8
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7,3	10	10	10	10	10	10	10
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2	3					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	870	870	870	870	870	1 380	870	870
Largeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30
Profondeur du lot (min.)	29	29	29	29	29	46	29	29
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile	●							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel	●							
Logement additionnel	●							
Location de chambres	●							
Location en court séjour								
Gîte touristique (B&B)	●							
Fermette								
Garde et pension d'animaux domestiques								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur								
Usage mixte	●			●				
Usage multiple				●	●	●	●	●
Projet intégré				●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C501, C502
 (3) I201
 (4) C601 (Uniquement les établissements de vente et de réparation de véhicules récréatifs (moto, motoneige et vtt) neufs ou usagés et toutes les activités devront s'exercer uniquement à l'intérieur du bâtiment)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C405

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-02-2016	18-avr-16

Date: 18 avril 2016

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Cv-709

Centre-ville

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement	● (1)					
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
I - Industriel						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
P - Institutionnel et public						
P1 Institutionnel et public		●				
P2 Utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
A - Agricole						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
RN - Ressource naturelle						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●				
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	5	5				
Marge - Latérale (min. / totale)	4 / 8	4 / 8				
Marge - Arrière (min.)	4	4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3				
Sup. d'implantation - m ² (min.)						
Largeur (min.)	6	6				
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	40%	40%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	580	580				
Largeur du lot (min.)	20	250				
Profondeur du lot (min.)	28	28				
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel						
Logement additionnel						
Location de chambres						
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur						
Usage mixte						
Usage multiple	●	●				
Projet intégré						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C404, C405

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Cv-710

Centre-ville

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective	●							
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local		●	●	●				
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement					● (1)	● (1)	● (1)	
C6 Commerce automobile								
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale								
I3 Autres industries								
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public								●
P2 Utilité publique								
R - Récréatif								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole								
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation - Isolé	●	●			●			●
Mode d'implantation - Jumelé			●			●		
Mode d'implantation - Contigu				●			●	
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	2 / 4	0 / 2	0 / 0	2 / 4	0 / 2	0 / 0	2 / 4
Marge - Arrière (min.)	4	4	4	4	4	4	4	4
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	6	6	6	6	6	6	6	6
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du lot - m ² (min.)	435	435	435	435	435	435	435	435
Largeur du lot (min.)	15	15	15	15	15	15	15	15
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28	28	28	28
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Activité professionnelle à domicile								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel								
Logement additionnel								
Location de chambres								
Location en court séjour								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								
Garde et pension d'animaux domestiques								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Espace naturel (% min.)								
Entreposage extérieur								
Usage mixte								
Usage multiple		●	●	●	●	●	●	●
Projet intégré								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C501, C502

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Cv-711

Centre-ville

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation					
H1 Unifamiliale	●				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective		●			
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Commerce local			●		
C2 Commerce artériel					
C3 Restauration				●	
C4 Divertissement				● (1)	
C5 Hébergement				● (2)	
C6 Commerce automobile					
C7 Services pétroliers					
I - Industriel					
I1 Centre de recherche					
I2 Légère et artisanale					
I3 Autres industries					
P - Institutionnel et public					
P1 Institutionnel et public					●
P2 Utilité publique					
R - Récréatif					
R1 Extensif					
R2 Intensif					
A - Agricole					
A1 Activité agricole LPTAA					
A2 Activité agricole					
RN - Ressource naturelle					
RN1 Activité forestière					
RN2 Activité extractive					
RN3 Autres ressources naturelles					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●
Mode d'implantation - Jumelé					
Mode d'implantation - Contigu					
Marge - Avant (min.)	5	5	5	5	5
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 5	2 / 5	2 / 5	2 / 5	2 / 5
Marge - Arrière (min.)	8	8	8	8	8
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75
Largeur (min.)	6	6	6	6	6
Profondeur (min.)					
Taux d'implantation (max.)	60%	60%	60%	60%	60%
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du lot - m ² (min.)	435	435	435	435	435
Largeur du lot (min.)	15	15	15	15	15
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	28	28
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Activité professionnelle à domicile	●				
Entreprise artisanale ou semi-artisanale					
Logement intergénérationnel	●				
Logement additionnel	●				
Location de chambres	●				
Location en court séjour					
Gîte touristique (B&B)	●				
Fermette					
Garde et pension d'animaux domestiques					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Espace naturel (% min.)					
Entreposage extérieur					
Usage mixte	●		●		
Usage multiple			●	●	●
Projet intégré					

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C501, C502, C504

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C405

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-10-2017	24-janv-18
197-05-2022	12-déc-22

Date: 24 janvier 2018

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Cv-712

Centre-ville

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce local		●				
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
I - Industriel						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
P - Institutionnel et public						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
A - Agricole						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
RN - Ressource naturelle						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●				
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5				
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	2 / 4				
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75				
Largeur (min.)	7.3	7.3				
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	40%	40%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	435	435				
Largeur du lot (min.)	15	15				
Profondeur du lot (min.)	28	28				
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel	●					
Logement additionnel	●					
Location de chambres	●					
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)	●					
Fermette						
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur						
Usage mixte						
Usage multiple						
Projet intégré						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Cv-713

Centre-ville

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce local		●				
C2 Commerce artériel			●			
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
I - Industriel						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale				● (1)		
I3 Autres industries						
P - Institutionnel et public						
P1 Institutionnel et public					●	
P2 Utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
A - Agricole						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
RN - Ressource naturelle						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	5	5	5	5	5	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 5	2 / 5	2 / 5	2 / 5	2 / 5	
Marge - Arrière (min.)	8	8	8	8	8	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	75	
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	870	870	870	870	870	
Largeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	
Profondeur du lot (min.)	29	29	29	29	29	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile	●					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel	●					
Logement additionnel	●					
Location de chambres	●					
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)	●					
Fermette						
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur						
Usage mixte	●					
Usage multiple		●	●	●		
Projet intégré						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) I201

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Cv-714

Centre-ville

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
I - Industriel						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
P - Institutionnel et public						
P1 Institutionnel et public	● (1)					
P2 Utilité publique		● (2)				
R - Récréatif						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
A - Agricole						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
RN - Ressource naturelle						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●				
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5				
Marge - Latérale (min. / totale)	4 / 8	4 / 8				
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75					
Largeur (min.)	7.3					
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	40%	40%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000				
Largeur du lot (min.)						
Profondeur du lot (min.)						
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel						
Logement additionnel						
Location de chambres						
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur	●	●				
Usage mixte						
Usage multiple	●	●				
Projet intégré						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P105

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) P204

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Cv-715

Centre-ville

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation					
H1 Unifamiliale	●	●			
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Commerce local					
C2 Commerce artériel					
C3 Restauration					
C4 Divertissement					
C5 Hébergement					
C6 Commerce automobile					
C7 Services pétroliers					
I - Industriel					
I1 Centre de recherche					
I2 Légère et artisanale					
I3 Autres industries					
P - Institutionnel et public					
P1 Institutionnel et public					
P2 Utilité publique					
R - Récréatif					
R1 Extensif					
R2 Intensif					
A - Agricole					
A1 Activité agricole LPTAA					
A2 Activité agricole					
RN - Ressource naturelle					
RN1 Activité forestière					
RN2 Activité extractive					
RN3 Autres ressources naturelles					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation - Isolé	●				
Mode d'implantation - Jumelé		●			
Mode d'implantation - Contigu					
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5			
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 2			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75			
Largeur (min.)	7.3	6			
Profondeur (min.)					
Taux d'implantation (max.)	40%	40%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du lot - m ² (min.)	435	391			
Largeur du lot (min.)	15	13			
Profondeur du lot (min.)	28	28			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Activité professionnelle à domicile	●				
Entreprise artisanale ou semi-artisanale					
Logement intergénérationnel	●				
Logement additionnel	●				
Location de chambres	●				
Location en court séjour					
Gîte touristique (B&B)	●				
Fermette	●				
Garde et pension d'animaux domestiques					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Espace naturel (% min.)					
Entreposage extérieur					
Usage mixte					
Usage multiple					
Projet intégré					

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2021	31-janv-22
PR-197-05-2022	12-déc-22

Date: 31-01-2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone I-800

Industrielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1	Unifamiliale					
H2	Bifamiliale					
H3	Tritfamiliale					
H4	Multifamiliale					
H5	Habitation collective					
H6	Maison mobile					
C - Commerce						
C1	Commerce local					
C2	Commerce artériel					
C3	Restauration					
C4	Divertissement					
C5	Hébergement					
C6	Commerce automobile					
C7	Services pétroliers					
I - Industriel						
I1	Centre de recherche	●				
I2	Légère et artisanale		●			
I3	Autres industries			●		
P - Institutionnel et public						
P1	Institutionnel et public					
P2	Utilité publique				●	
R - Récréatif						
R1	Extensif					
R2	Intensif					
A - Agricole						
A1	Activité agricole LPTAA					
A2	Activité agricole					
RN - Ressource naturelle						
RN1	Activité forestière					
RN2	Activité extractive					
RN3	Autres ressources naturelles					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé		●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	10	10	10	10		
Marge - Latérale (min. / totale)	5 / 10	5 / 10	5 / 10	5 / 10		
Marge - Arrière (min.)	15	15	15	15		
Nombre de logement à l'hectare (min.)						
Nombre de logement à l'hectare (max.)						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 4	1 / 4	1 / 4	1 / 4		
Sup. d'implantation - m ² (min.)	80	80	80	80		
Largeur (min.)	9	9	9			
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	3 500	3 500	3 500	3 500		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel						
Logement additionnel						
Location de chambres						
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur	●	●	●	●		
Usage mixte						
Usage multiple	●	●	●	●		
Projet intégré						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone I-801

Industrielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
I - Industriel						
I1 Centre de recherche	●					
I2 Légère et artisanale		●				
I3 Autres industries			●			
P - Institutionnel et public						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique				●		
R - Récréatif						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
A - Agricole						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
RN - Ressource naturelle						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	10	10	10	10		
Marge - Latérale (min. / totale)	5 / 10	5 / 10	5 / 10	5 / 10		
Marge - Arrière (min.)	15	15	15	15		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 4	1 / 4	1 / 4	1 / 4		
Sup. d'implantation - m ² (min.)	80	80	80			
Largeur (min.)	9	9	9			
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	3 500	3 500	3 500	3 500		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel						
Logement additionnel						
Location de chambres						
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur	●	●	●	●		
Usage mixte						
Usage multiple	●	●	●	●		
Projet intégré						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Dans cette zone, les industries à contraintes légères sur le voisinage et industries manufacturières en général (industries du textile, de meubles, imprimeries, entreprises de produits de technologie de pointe, etc.) sont autorisées. De plus, les aménagements de type « motel industriel » y sont également autorisés.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone I-802

Industrielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
I - Industriel						
I1 Centre de recherche	●					
I2 Légère et artisanale		●				
I3 Autres industries			●			
P - Institutionnel et public						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique				●		
R - Récréatif						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
A - Agricole						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
RN - Ressource naturelle						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●		
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	10	10	10	10		
Marge - Latérale (min. / totale)	5 / 10	5 / 10	5 / 10	5 / 10		
Marge - Arrière (min.)	15	15	15	15		
Nombre de logement à l'hectare (min.)						
Nombre de logement à l'hectare (max.)						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 4	1 / 4	1 / 4	1 / 4		
Sup. d'implantation - m ² (min.)	80	80	80	80		
Largeur (min.)	9	9	9			
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	3 500	3 500	3 500	3 500		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel						
Logement additionnel						
Location de chambres						
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur	●	●	●	●		
Usage mixte						
Usage multiple	●	●	●	●		
Projet intégré						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-08-2018	01-mai-19

Date: 1er mai 2019

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone I-803

Industrielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
I - Industriel						
I1 Centre de recherche	•					
I2 Légère et artisanale		•				
I3 Autres industries			•			
P - Institutionnel et public						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique				•		
R - Récréatif						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
A - Agricole						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
RN - Ressource naturelle						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•		
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	10	10	10	10		
Marge - Latérale (min. / totale)	5 / 10	5 / 10	5 / 10	5 / 10		
Marge - Arrière (min.)	15	15	15	15		
CARACTERISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 4	1 / 4	1 / 4	1 / 4		
Sup. d'implantation - m ² (min.)	80	80	80			
Largeur (min.)	9	9	9			
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	2 610	2 610	2 610	2 610		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60		
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel						
Logement additionnel						
Location de chambres						
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur	•	•	•	•		
Usage mixte						
Usage multiple	•	•	•	•		
Projet intégré						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Dans cette zone, les industries à contraintes légères sur le voisinage et industries manufacturières en général (industries du textile, de meubles, imprimeries, entreprises de produits de technologie de pointe, etc.) sont autorisées. De plus, les aménagements de type « motel industriel » y sont également autorisés.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone I-804

Industrielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
I - Industriel						
I1 Centre de recherche	•					
I2 Légère et artisanale		•				
I3 Autres industries			•			
P - Institutionnel et public						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique				•		
R - Récréatif						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
A - Agricole						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
RN - Ressource naturelle						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•		
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	10	10	10	10		
Marge - Latérale (min. / totale)	5 / 10	5 / 10	5 / 10	5 / 10		
Marge - Arrière (min.)	15	15	15	15		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 4	1 / 4	1 / 4	1 / 4		
Sup. d'implantation - m ² (min.)	80	80	80			
Largeur (min.)	9	9	9			
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%		
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	2 610	2 610	2 610	2 610		
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45		
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel						
Logement additionnel						
Location de chambres						
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur	•	•	•	•		
Usage mixte						
Usage multiple	•	•	•	•		
Projet intégré						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Dans cette zone, les industries à contraintes légères sur le voisinage et industries manufacturières en général (industries du textile, de meubles, imprimeries, entreprises de produits de technologie de pointe, etc.) sont autorisées. De plus, les aménagements de type « motel industriel » y sont également autorisés.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone I-805

Industrielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel					• (1)		
C3 Restauration						•	
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche	•						
I2 Légère et artisanale		•					
I3 Autres industries			•				
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique				•			
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	10	10	10	10	10	10	
Marge - Latérale (min. / totale)	5 / 10	5 / 10	5 / 10	5 / 10	5 / 10	5 / 10	
Marge - Arrière (min.)	15	15	15	15	15	15	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 4	1 / 4	1 / 4	1 / 4	1 / 4	1 / 4	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	80	80	80	80	80	80	
Largeur (min.)	9	9	9	9	9	9	
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	50%	50%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60	60	60	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur	•	•	•	•	•	•	
Usage mixte							
Usage multiple	•	•	•	•	•	•	
Projet intégré	•	•	•	•	•	•	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C209, C210 et C211

NOTES

Dans cette zone, les industries à contraintes légères sur le voisinage et industries manufacturières en général (industries du textile, de meubles, imprimeries, entreprises de produits de technologie de pointe, etc.) sont autorisées. De plus, les aménagements de type « motel industriel » y sont également autorisés.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-02-2017	16-mai-17
197-03-2020	16-12-2020
197-03-2023	24-10-2023

Date: 16 mai 2017

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone I-806

Industrielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
I - Industriel						
I1 Centre de recherche	●					
I2 Légère et artisanale		●(1)				
I3 Autres industries						
P - Institutionnel et public						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
A - Agricole						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
RN - Ressource naturelle						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●				
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	10	10				
Marge - Latérale (min. / totale)	5 / 10	5 / 10				
Marge - Arrière (min.)	15	15				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	80	80				
Largeur (min.)	9	9				
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	50%	50%				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	2 610	2 610				
Largeur du lot (min.)	45	45				
Profondeur du lot (min.)	60	60				
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel						
Logement additionnel						
Location de chambres						
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur						
Usage mixte						
Usage multiple						
Projet intégré						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) Établissement spécialisé de production de plantes médicinales

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone D-901

Îlot déstructuré

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000						
Largeur du lot (min.)	45 (1)						
Profondeur du lot (min.)	30						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot. Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

(1) Peut déroger de la norme applicable à l'article 4,1,5 du règlement de lotissement numéro 198-2013.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone D-902

Îlot déstructuré

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	5000 (1)						
Largeur du lot (min.)	45						
Profondeur du lot (min.)	30						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot.

Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

(1) Le morcellement est prohibé.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone D-903

Îlot déstructuré

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	5000 (1)						
Largeur du lot (min.)	45						
Profondeur du lot (min.)	30						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot.

Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

(1) Le morcellement est prohibé.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-déc-20

Date : 4 août 2020

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone D-904

Îlot déstructuré

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (<i>Règlement de lotissement</i>)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000						
Largeur du lot (min.)	45 (1)						
Profondeur du lot (min.)	30						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot.

Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

(1) Peut déroger de la norme applicable à l'article 4,1,5 du règlement de lotissement numéro 198-2013.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone D-905

Îlot déstructuré

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000						
Largeur du lot (min.)	45 (1)						
Profondeur du lot (min.)	30						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot. Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

(1) Peut déroger de la norme applicable à l'article 4.1,5 du règlement de lotissement numéro 198-2013.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone D-906

Îlot déstructuré

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000						
Largeur du lot (min.)	45 (1)						
Profondeur du lot (min.)	30						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot. Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

(1) Peut déroger de la norme applicable à l'article 4,1,5 du règlement de lotissement numéro 198-2013.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone D-907

Îlot déstructuré

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
I - Industriel									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
P - Institutionnel et public									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique									
R - Récréatif									
R1 Extensif									
R2 Intensif									
A - Agricole									
A1 Activité agricole LPTAA									
A2 Activité agricole									
RN - Ressource naturelle									
RN1 Activité forestière									
RN2 Activité extractive									
RN3 Autres ressources naturelles									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	•								
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5								
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6								
Marge - Arrière (min.)	7.5								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75								
Largeur (min.)	7.3								
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000								
Largeur du lot (min.)	45 (1)								
Profondeur du lot (min.)	30								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	•								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	•								
Logement additionnel	•								
Location de chambres									
Location en court séjour									
Gîte touristique (B&B)									
Fermette	•								
Garde et pension d'animaux domestiques									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot.

Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

(1) Peut déroger de la norme applicable à l'article 4,1,5 du règlement de

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone D-908

Îlot déstructuré

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
I - Industriel									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
P - Institutionnel et public									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique									
R - Récréatif									
R1 Extensif									
R2 Intensif									
A - Agricole									
A1 Activité agricole LPTAA									
A2 Activité agricole									
RN - Ressource naturelle									
RN1 Activité forestière									
RN2 Activité extractive									
RN3 Autres ressources naturelles									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	•								
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5								
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6								
Marge - Arrière (min.)	7.5								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75								
Largeur (min.)	7.3								
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	0.2								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1.0								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m ² (min.)	3000								
Largeur du lot (min.)	45 (1)								
Profondeur du lot (min.)	30								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	•								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	•								
Logement additionnel	•								
Location de chambres									
Location en court séjour									
Gîte touristique (B&B)									
Fermette	•								
Garde et pension d'animaux domestiques									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot.

Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

(1) Peut déroger de la norme applicable à l'article 4,1,5 du règlement de

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone D-909

Îlot déstructuré

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
I - Industriel									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
P - Institutionnel et public									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique									
R - Récréatif									
R1 Extensif									
R2 Intensif									
A - Agricole									
A1 Activité agricole LPTAA									
A2 Activité agricole									
RN - Ressource naturelle									
RN1 Activité forestière									
RN2 Activité extractive									
RN3 Autres ressources naturelles									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	•								
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5								
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6								
Marge - Arrière (min.)	7.5								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75								
Largeur (min.)	7.3								
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000								
Largeur du lot (min.)	45 (1)								
Profondeur du lot (min.)	30								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	•								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	•								
Logement additionnel	•								
Location de chambres									
Location en court séjour									
Gîte touristique (B&B)									
Fermette	•								
Garde et pension d'animaux domestiques									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot.

Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

(1) Peut déroger de la norme applicable à l'article 4,1,5 du règlement de

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone D-910

Îlot déstructuré

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Commerce local									
C2 Commerce artériel									
C3 Restauration									
C4 Divertissement									
C5 Hébergement									
C6 Commerce automobile									
C7 Services pétroliers									
I - Industriel									
I1 Centre de recherche									
I2 Légère et artisanale									
I3 Autres industries									
P - Institutionnel et public									
P1 Institutionnel et public									
P2 Utilité publique									
R - Récréatif									
R1 Extensif									
R2 Intensif									
A - Agricole									
A1 Activité agricole LPTAA									
A2 Activité agricole									
RN - Ressource naturelle									
RN1 Activité forestière									
RN2 Activité extractive									
RN3 Autres ressources naturelles									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation - Isolé	•								
Mode d'implantation - Jumelé									
Mode d'implantation - Contigu									
Marge - Avant (min.)	7.5								
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6								
Marge - Arrière (min.)	7.5								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75								
Largeur (min.)	7.3								
Profondeur (min.)									
Taux d'implantation (max.)	20%								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000								
Largeur du lot (min.)	45 (1)								
Profondeur du lot (min.)	30								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Activité professionnelle à domicile	•								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale									
Logement intergénérationnel	•								
Logement additionnel	•								
Location de chambres									
Location en court séjour									
Gîte touristique (B&B)									
Fermette	•								
Garde et pension d'animaux domestiques									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Espace naturel (% min.)									
Entreposage extérieur									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot.

Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

(1) Peut déroger de la norme applicable à l'article 4,1,5 du règlement de

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-déc-20

Date : 4 août 2020

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone D-911

Îlot déstructuré

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000						
Largeur du lot (min.)	45 (1)						
Profondeur du lot (min.)	30						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot. Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
(1) Peut déroger de la norme applicable à l'article 4.1,5 du règlement de lotissement numéro 198-2013.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone D-912

Îlot déstructuré

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000						
Largeur du lot (min.)	45 (1)						
Profondeur du lot (min.)	30						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Ferme	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot.

Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) (1) Peut déroger de la norme applicable à l'article 4,1,5 du règlement de lotissement numéro 198-2013.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone D-913

Îlot déstructuré

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	5000 (1)						
Largeur du lot (min.)	45						
Profondeur du lot (min.)	30						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Ferme	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

Notes

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot.

Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

(1) Le morcellement est prohibé.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone D-914

Îlot déstructuré

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	5000 (1)						
Largeur du lot (min.)	45						
Profondeur du lot (min.)	30						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Ferme	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot.

Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

(1) Le morcellement est prohibé.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone D-915

Îlot déstructuré

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	1500 (2)						
Largeur du lot (min.)	25 (1)						
Profondeur du lot (min.)	30						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Ferme	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares. La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot. Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) (1) Peut déroger de la norme applicable à l'article 4.1.5 du règlement de lotissement numéro 198-2013. (2) Pour un lot partiellement desservi par l'un ou l'autre des services d'aqueduc ou d'égout.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone D-916

Îlot déstructuré

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	5000 (1)						
Largeur du lot (min.)	45						
Profondeur du lot (min.)	30						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Ferme	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot.

Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

(1) Le morcellement est prohibé.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone D-917

Îlot déstructuré

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	5000 (1)						
Largeur du lot (min.)	45						
Profondeur du lot (min.)	30						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Ferme	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot.

Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

(1) Le morcellement est prohibé.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone D-918

Îlot déstructuré

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	1500 (2)						
Largeur du lot (min.)	25 (1)						
Profondeur du lot (min.)	30						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Ferme	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares. La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot. Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) (1) Peut déroger de la norme applicable à l'article 4.1.5 du règlement de lotissement numéro 198-2013. (2) Pour un lot partiellement desservi par l'un ou l'autre des services d'aqueduc ou d'égout.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone D-919

Îlot déstructuré

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000						
Largeur du lot (min.)	45 (1)						
Profondeur du lot (min.)	30						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Ferme	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot.

Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) (1) Peut déroger de la norme applicable à l'article 4.1,5 du règlement de lotissement numéro 198-2013.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone D-920

Îlot déstructuré

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	5000 (1)						
Largeur du lot (min.)	45						
Profondeur du lot (min.)	30						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Ferme	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot.

Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

(1) Le morcellement est prohibé.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone D-921

Îlot déstructuré

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement							
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5						
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6						
Marge - Arrière (min.)	7.5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75						
Largeur (min.)	7.3						
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)	20%						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	5000 (1)						
Largeur du lot (min.)	45						
Profondeur du lot (min.)	30						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile	•						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel	•						
Logement additionnel	•						
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	•						
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Un accès en front du chemin permettant l'accès aux usages agricoles en arrière-lot d'une largeur d'au moins 15 mètres ne peut pas être détaché de la propriété si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares.

La largeur de l'accès en front du chemin peut, de façon dérogatoire, détenir une largeur minimale de 12 mètres dans les cas où il serait démontré par le requérant à la Ville qu'une largeur de 15 mètres est impossible à garantir, compte tenu de la nature du lot.

Tout projet doit être conforme aux dispositions relatives aux îlots déstructurés contenues dans la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à la décision numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

(1) Le morcellement est prohibé.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-03-2020	16-12-2020

Date : 4 août 2020